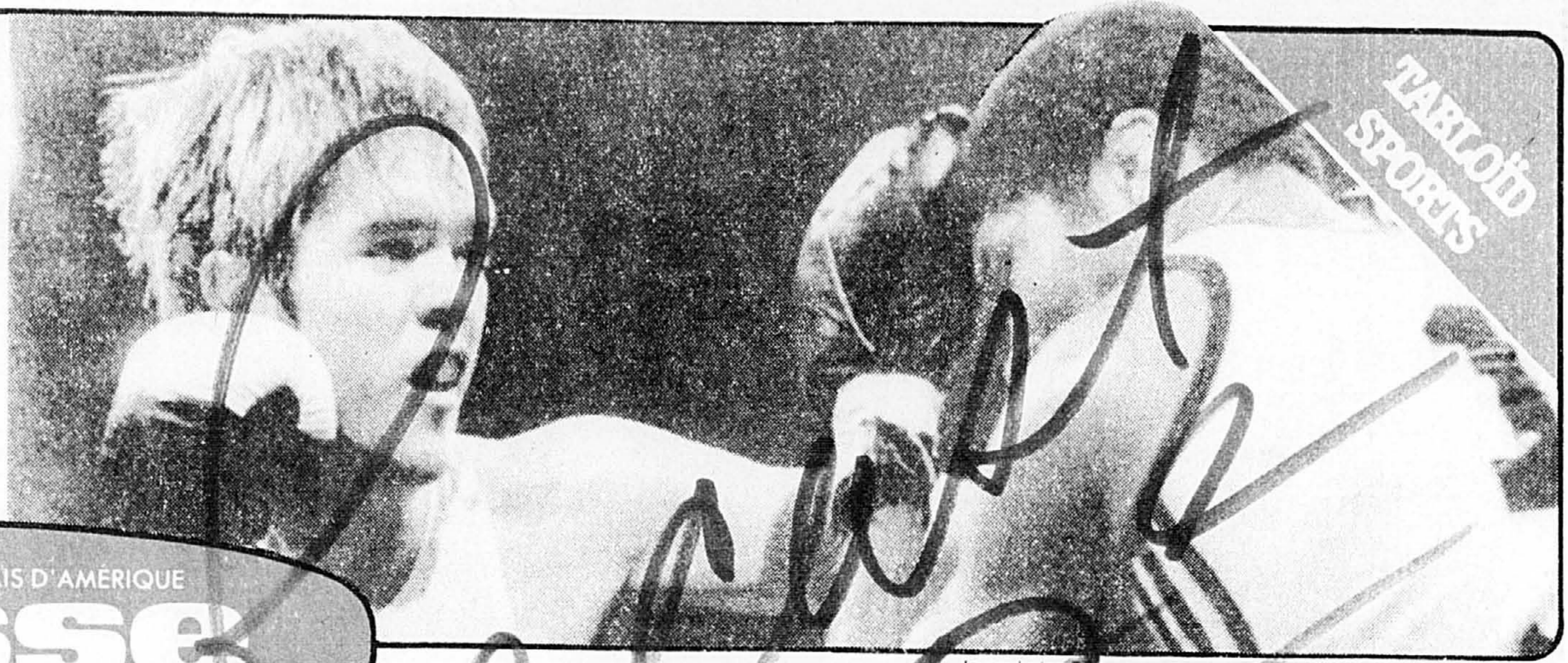


COUPE DU MONDE
**UNE MÉDAILLE
 D'OR POUR
 O'SULLIVAN**
 page 7
ANDERSON BATTU



TABLOÏD
 SPORTS

laserphotos P

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse

25 cents MONTRÉAL, JEUDI 19 NOVEMBRE 1981, 97^e ANNÉE, no 274, 100 PAGES, 8 CAHIERS •

JEAN COUTU
 PHARMACIEN
 1370 est,
 Mont-Royal.
Ouvert jour et nuit

À CAUSE DE LA HAUSSE DU PRIX DU CARBURANT
**LA CTCUM SONGE
 À HAUSSER
 SES TARIFS**



**ANNONCE LE PRÉSIDENT
 LAWRENCE HANIGAN**

■ La hausse du prix du carburant que vient de décréter le gouvernement provincial a créé un «trou» de \$5 millions dans le budget de la CTCUM. Le président Lawrence Hanigan a laissé entendre que l'on présenterait dès la semaine prochaine un budget révisé, qui pourrait recommander une nouvelle hausse des tarifs. page A 3

photo Real St-Jean, LA PRESSE

L'ESSENCE
 À 45,5¢
 LE LITRE
**C'EST
 DU
 VOL**
 disent les chauffeurs
 de taxis, les automobilistes
 et les chauffeurs de camions.
 page D 1

ÉDITO
**PACIFISME
 CONTRE
 PACIFISME**
 PAR GUY CORMIER page A 6

LE MONDE
**MOSCOU
 REJETTE
 LE PLAN
 REAGAN**
 page B 1

12.000 CAISSES
 DE VIN NOUVEAU
 VENDUES EN
 QUELQUES HEURES

J'aurais dû
 tripler la taxe
 sur l'essence,
 ils ne s'en
 seraient pas
 rendus compte!

CONSTITUTION
**TRUDEAU
 RESTREINT
 LA PORTÉE
 DU
 COMPROMIS
 RYAN**

page A 10



photo UPC

LES «14 SOLEILS» SOUS LE PQ
**LES MINISTRES
 ONT VOYAGÉ
 989 FOIS EN 80**

Photothèque LA PRESSE

page A 14



LE CONFLIT À L'HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
**LA COUR ORDONNE AUX SYNDIQUÉS
 DE RETOURNER AU TRAVAIL**

page A 3



photo René Picard, LA PRESSE

SOMMAIRE
 Annonces classées: D 10, D 11,
 E 11 à E 15
 Arts et spectacles
 —Informations: C 1 à C 5
 Décès, naissances, etc.: F 4, F 5
 Économie: D 1 à D 8
 Êtes-vous observateur?: D 11
 FEUILLETON: E 12
 Horoscope: E 14
 Le monde: B 1
 Météo: A 2
 Mots croisés: E 13
 Mot mystère: E 13
 Quoi faire aujourd'hui: C 6
 Télé-câble: C 4
 Télévision: C 4
 —Horaires:
 Tribune libre: A 7
 Vivre aujourd'hui: E 1 à E 10
 —La Loi et vous: E 3

TABLOÏD SPORTS
 Bandes dessinées: 18
 Mots croisés: 18

Pour vendre ou acheter une maison,
IL Y A 1000 BONNES RAISONS D'APPELER LE TRUST ROYAL



Le Trust Royal
 vous ouvre des portes.

AU PROCÈS POUR ACTIVITÉS ILLÉGALES DE 17 POLICIERS

Lalonde voulait que la GRC espionne le Québec comme une puissance étrangère hostile

— L'ex-directeur Kelly

Le gouvernement fédéral, qui, dès 1967, demandait à la Gendarmerie Royale de considérer le gouvernement du Québec (alors dirigé par M. Daniel Johnson) comme celui d'un pays étranger, n'aurait pas cessé, pen-

mais également tous ceux qui pouvaient partager de quelque façon l'idéologie séparatiste.

Et c'est pour cette raison que les hommes de la section «G», spécialement dévolus à cette tâche, auraient multiplié les gestes illégaux, ce qui n'a pas été sans troubler, à certains moments, la conscience de ceux qui dirigeaient à l'époque les services de sécurité.

Ils ont donc fait part de leur inquiétude non seulement aux hauts fonctionnaires qui siégeaient sur les mêmes comités qu'eux, mais également à plusieurs membres du cabinet, et même au premier ministre Trudeau en personne.

On voulait obtenir des directives sur la façon de procéder, alors qu'il y avait évidente contradiction entre les devoirs ordinaires d'un corps policier, et la commission de multiples actes criminels auxquels on se sentait obligé de se livrer pour se rendre aux pressions d'Ottawa qui ne voulait pas se contenter de renseignements sur les mouvements subversifs et les groupes terroristes, mais réclamait également que l'on fasse de «l'intelligence politique».

Et l'on en fit si bien qu'à un certain moment, la GRC avait dénombré pas moins de 200.000 «suspects» au Québec, faisant partie d'une quarantaine d'organisations différentes. Dont le Parti québécois.

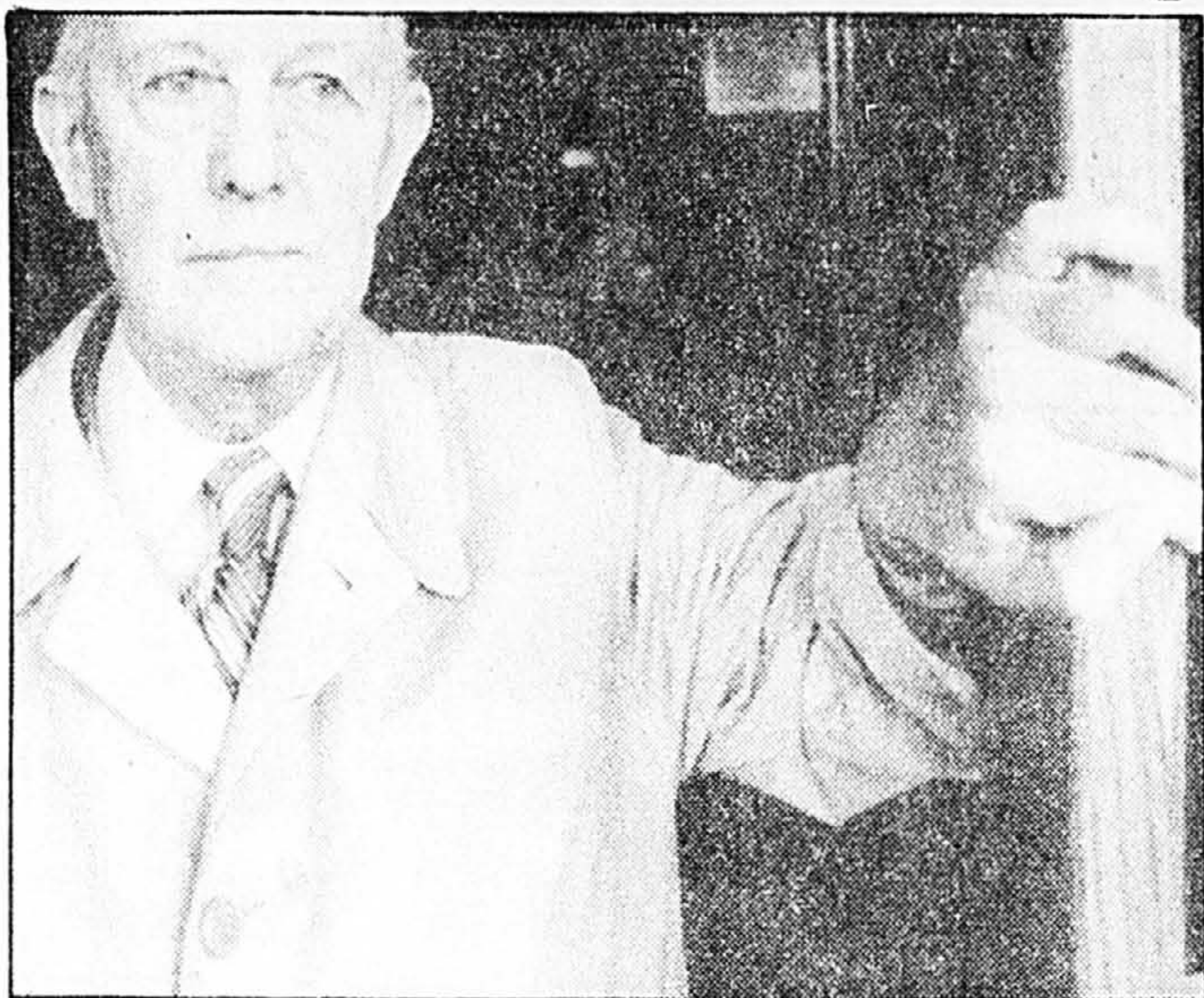
C'est ce qui ressort de la première journée d'audience tenue devant le juge Maurice Rousseau pour permettre le débat d'une motion qui conduirait, si elle était accordée, au rejet de toutes les accusations portées contre onze membres de la GRC à la suite des révélations faites devant la Commission Keable.

Les procureurs de la défense, Mes Pierre Lamontagne, Michel Proulx, Harvey Yarosky et Morris Fish, veulent obtenir ce rejet en invoquant l'abus de procédure sous un angle peu souvent invoqué. Soit le fait, qu'ils tentent d'établir, que tous les prévenus n'ont fait qu'obéir à des ordres venus de haut lieu, et qu'ils ne sauraient donc être aujourd'hui tenus coupables pour avoir simplement exécuté ce qu'on leur commandait littéralement.

Et pour ce faire, ils ont interrogé tout à tour deux des ex-directeurs de ce service de sécurité qui ont d'ailleurs livré partie de leur baluchon devant la commission Macdonald.

Mais il reste apparemment quelques faits qui n'ont pas été dévoilés, et deux avocats, Mes Joseph Nuss et Michel Robert, étaient en cour, hier, pour veiller à ce que les pots ne soient pas cassés jusqu'au tout dernier.

Et ils ont bondi littéralement vers le prétoire lorsque le premier



M. William Kelly, aujourd'hui retraité, dirigeait en 1967 le service de sécurité et de renseignements de la GRC.

témoïn, l'ex-directeur William H. Kelly, a prononcé le nom du ministre Marc Lalonde, qui, à l'époque, occupait le poste de conseiller spécial du premier ministre du temps, M. Lester B. Pearson.

Ils ont fait le même bond lorsque le second témoin, M. John Starnes, a évoqué la réception d'un mémo émis par le premier ministre d'aujourd'hui, M. Trudeau.

Alors que les procureurs des policiers soutenaient que Mes Nuss et Robert n'avaient aucun statut devant la cour, où la Couronne (provinciale) était représentée par Me Jean-Pierre Bonin, ces derniers invoquaient avec insistance, pendant plus d'une heure, le droit du cabinet fédéral à protéger le secret de ses délibérations et de celles des divers comités qui pouvaient être formés pour tenter de protéger l'intégrité du Canada.

La tempête passée, toutefois, l'ex-directeur Starnes pourra raconter à loisir, en après-midi, comment il a lui-même exposé à ses grands patrons (à un certain moment, il se trouvait en compagnie de M. Trudeau et de huit ou neuf de ses ministres) dans quel dilemme se trouvait le groupe qu'il dirigeait.

«Nous commettons des gestes illégaux depuis vingt ans, et on ne s'est pas fait prendre, leur aurait-il dit.

Mais alors que ses hommes devaient y aller de gestes aussi

divers et aussi répréhensibles que le faux, le hold-up et la pose de bombes pour infiltrer les cellules fequistes et assurer le plus grand bien du Canada, il dit avoir réclamé des directives à ce sujet.

M. Trudeau lui-même aurait, à un moment donné, proposé d'ajourner le débat.

Et les choses continuèrent comme auparavant, de dire le témoin.

Au cours de la matinée, Me Lamontagne, dans un bref exposé de ce qu'il entendait prouver à ce «procès-avant-le-procès», avait rappelé au juge Rousseau que l'on ne devait pas juger les prévenus à la lumière de la situation d'aujourd'hui, mais en se rappelant ce qui se passait à l'époque.

Après les bombes, de 1963 à 1970, c'était la crise qu'on avait connu en octobre de cette année-là, la peur bleue qu'on avait eue que les mêmes événements se reproduisent l'année suivante, les mesures de guerre, l'occupation par l'armée, etc.

Tout le monde voulait des renseignements, même le gouvernement provincial, et l'on ne «poussait» pas uniquement sur la GRC, mais également sur la SQ et la police de la CUM.

Le séparatisme était considéré comme l'ennemi public no 1, avec le terrorisme, et on demandait aux policiers d'être agressifs, de tout trouver, de tout démanteler. Et on le leur reproche aujourd'hui.

SESSIONS DE LA PAIX En 1979, la CECO surprénait un greffier en train d'informer les milieux criminels

Lorsque le sergent-détective Pierre Tétreault, de la police de la CUM, a prétendu dans un récent témoignage qu'il y a déjà eu du «coulage» à la Cour des sessions de la paix de Montréal, il faisait allusion à un greffier de ce tribunal qui fournissait des renseignements très pertinents au milieu criminel.

Selon les informations obtenues, cet employé du greffe a été pris au piège grâce à l'écoute électronique pratiquée dans le cadre de l'enquête de la CECO sur les activités criminelles des frères Matticks, en 1979.

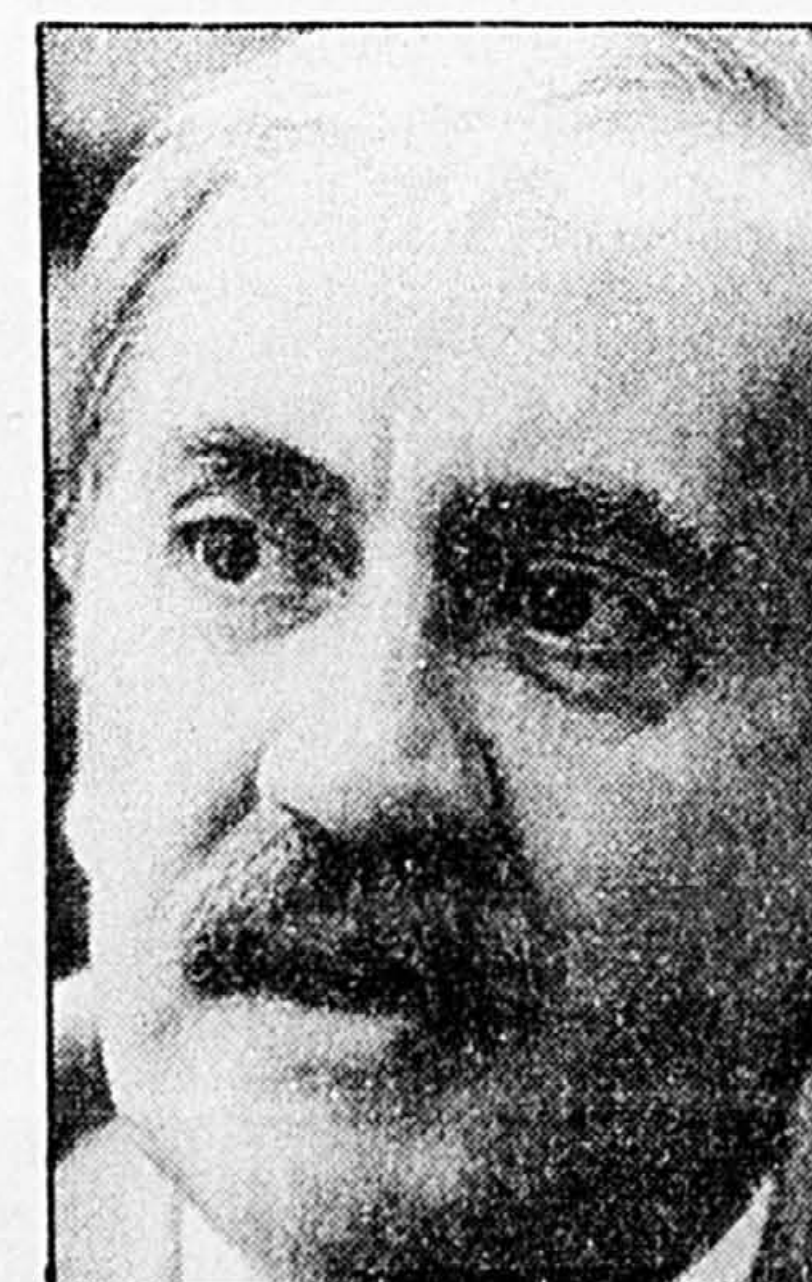
Plus précisément, les policiers l'ont surpris au téléphone à glisser des informations à un certain Jean Caron sur des mandats de perquisition demandés par les enquêteurs. Caron était alors considéré par la CECO comme l'expert serrurier de ce gang de l'ouest de Montréal, spécialisé dans les cambriolages d'envergure.

Le greffier, a-t-on appris de bonnes sources, aurait été appelé à témoigner à huis clos devant les commissaires de la CECO concernant les relations qu'il entretenait avec cette organisation. Aucune accusation criminelle n'a été retenue contre lui. Il a cependant été muté à d'autres fonctions à peu près à la même époque.

Attaché depuis 1976 à l'enquête sur le célèbre vol de Brink's, le policier Pierre Tétreault, témoignant devant le juge Herman Primeau, de la Cour municipale, avait déclaré s'être adressé à ce

dernier tribunal, le 13 juin 1980, pour obtenir un mandat de perquisition au 786 de la rue Greene, parce qu'il craignait du «coulage» fuite de renseignements, à la Cour des sessions de la paix.

A la suite d'une conversation avec le président de la Fraternité des policiers de la CUM, Claude Fleurent, le juge Yves Mayrand, qui avait mis publiquement en doute la crédibilité du sergent Tétreault, serait prêt à rencontrer ce dernier pour faire les mises au point qui s'imposent. Il a toutefois été impossible, hier encore, de joindre le magistrat pour confirmer toutes ces informations.



Yves Mayrand, juge en chef de la cour des sessions de la paix.

L'AFFIRMATION DE SON LIVRE

«Je garderai toujours la tête haute parce que je n'ai pas tué»

— Michel Dunn

«Je garderai toujours la tête haute parce que je n'ai pas tué Serge McNicoll...», conclut Michel Dunn à la toute fin du volume qu'il signe, et qui doit être mis en vente dès la semaine prochaine dans l'ensemble du Québec.

EXCLUSIF MARIO ROY

L'avocat jonquérois de 28 ans a été condamné à 20 ans fermes de réclusion, le 19 octobre dernier, après que la Cour d'assise de Roberval l'eut trouvé coupable du meurtre de son associé; il s'agissait du second procès instruit en rapport avec cette affaire, la Cour d'appel ayant annulé un premier verdict de culpabilité rendu le 30 mars 1979.

Dunn a achevé ce manuscrit peu après la fin du premier procès. L'ouvrage, publié aux Éditions JCL sous le titre «L'affaire McNicoll», contient en outre un épilogue rédigé par l'auteur au terme de la seconde instruction criminelle. LA PRESSE a pu prendre connaissance des épreuves originales du volume.

On ne sera pas surpris d'apprendre que le bagnard soutient toujours qu'il ignore ce qui s'est passé sur la désormais célèbre plage de Saint-Gédéon, au Lac-Saint-Jean, où il pratiquait le tir au pigeon d'argile avec son ami et associé, le 4 septembre 1978.

L'intérêt de ses confidences réside plutôt dans les jugements sévères qu'il porte sur l'appareil judiciaire en général, et sur le travail des détectives de la Sûreté du Québec en particulier.

Il reviendra souvent sur cet aspect, dénonçant sans relâche toutes les ficelles du «complot» que les divers intervenants de la poursuite auraient ourdi contre lui.

Et, dans les faits, Michel Dunn s'attaque surtout, de façon répétitive et soutenue, au travail des agents Lessard et Ménard, chargés de l'affaire. S'il reconnaît à Claude Lessard une habileté surprenante, alors qu'il décele chez Jacques Ménard des signes de maladresse, l'auteur ne les en condamne pas moins tous deux avec une véhémence peu ordinaire...

Réglant ses comptes avec la justice, Michel Dunn n'use pas non plus de clémence envers les autres intervenants de ce milieu.

Du coroner Stanislas Dery, qui rendait dans cette affaire un verdict de responsabilité criminelle, le 9 novembre 1978, Dunn écrit: «Il semblait parfaitement imbu de lui-même et il n'avait jamais dû réfléchir aux conséquences de son geste à mon égard». L'appréciation que l'auteur porte sur le procureur de la Couronne au dossier, Me René Domingue, et sur le président de la Cour d'assise, le juge Noël Barbès, relève de la même ligne de pensée.

Michel Dunn est toutefois plus indulgent envers la famille McNicoll: envers le père de Serge, par exemple, le juge Toussaint McNicoll, qu'il décrit ainsi: «Il était petit de taille mais sa détermination et sa combativité en faisant un grand homme...» Et de la veuve de Me Serge McNicoll: «Elle avait témoigné sincèrement et avait fait preuve



d'une grande honnêteté face à moi.»

L'avocat s'était défendu seul lors du premier procès, renonçant aux services de son procureur, Me Louis - Charles Fournier; la décision avait soulevé un intérêt particulier chez les observateurs de la scène judiciaire. «Qui, mieux que moi, pouvait assumer ma défense contre cette fausse accusation? Qui pourrait crier plus fort que moi que je disais la vérité?» Mais Dunn déchanté, maintenant: «Je l'ignorais, mais mon argumentation était trop légaliste, trop aride et complètement dépourvue de sentiments humains.» réalise-t-il en se remémorant sa plaidoirie.

Dunn parle de ses premières expériences carcérales, de son contact avec les codétenus et avec la drogue, à l'intérieur des murs: «La drogue me fournissait une oasis de sérénité éphémère.» écrit-il.

Enfin, il rend un hommage particulier à deux personnes qui le secondèrent sans relâche au cours de ses «épreuves»: son amie de cœur, Lise Larouche, qui lui servit d'assistante en Cour d'assise. «Elle était à mes yeux, et elle l'est encore, la femme idéale que je n'espérais plus rencontrer...»

Et l'avocat Claude Roy, aujourd'hui coroner, qui est «le seul parmi mes confrères qui avait pensé que je pouvais avoir besoin d'aide et qui eut le courage de s'impliquer dans mon dossier...»

Renonciation à un 2e appel

Michel Dunn a renoncé à porter une nouvelle fois en appel le verdict de culpabilité, et la sentence de réclusion à perpétuité, rendu contre lui, en cour d'assises de Roberval, il y a exactement un mois.

Son procureur, Me Louis-Charles Fournier, a en effet confirmé que Dunn avait signé son désistement d'appel. Il est toujours détenu au centre fédéral de réception de Sainte-Anne-des-Plaines; «Il va bien et il est détendu», rapporte Me Fournier,

selon qui le bagnard travaille en ce moment à la rédaction d'un second volume, portant notamment sur ses expériences carcérales.

On sait que son premier livre, «L'affaire McNicoll», vient d'être tiré à plus de 10.000 copies. L'éditeur, Jean-Claude Larouche, de Saint-Nazaire du Lac-Saint-Jean, fait savoir qu'une rencontre entre Dunn et les membres de la presse pourrait être organisée au cours des prochaines semaines.

LES RUES DE MONTRÉAL

DANDURAND, rue (?)

Le 22 mai 1903, un syndicat immobilier formé de H.S. Holt et Uccal-H. Dandurand (premier propriétaire d'une automobile à Montréal) déposait au Bureau d'enregistrement provincial un plan de lotissement d'une partie de la terre d'Alexander Crawford comportant l'ouverture de plusieurs rues dont l'une reçut dès lors le nom de Dandurand. Axe est-ouest, trois rues au nord du boulevard Saint-Joseph, à l'est de Papineau.

DALOU, rue (1912)

Jadis nommée 4e rue, cette voie honore le sculpteur français Jules Dalou (1838-1902). Ce nom fut donné pour marquer le 10e

anniversaire de la mort de l'artiste. Axe ouest-est à partir de Décarie, au nord de Côte Saint-Luc.

COLLEGE, rue du (1907)

Préablement rue Saint-Pierre, cette voie est ainsi nommée en souvenir du collège Saint-Henri, alors situé à l'angle de cette voie et de la rue Saint-Jacques, près de la place Saint-Henri.

CHOUINARD, avenue (1961)

En souvenir de l'avocat et écrivain Honoré-Julien Chouinard (1850-1928), président de la Société de géographie du Québec et membre de la Société royale. Axe ouest-est à partir de Langelier, au sud du boulevard Rosemont.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: MINIMUM: 1 MAXIMUM: 6
NUAGEUX ET AVERSES PASSAGÈRES
DEMAIN: PAS DE CHANGEMENT

Québec

	MIN.	MAX.	Aujourd'hui
Abitibi	1	5	Nuageux, averse
Outaouais	2	6	Pluie et bruine
Laurentides	2	5	Nuageux, averse
Cantons de l'Est	2	6	Nuageux
Mauricie	5	2	Nuageux, pluie
Québec	2	6	Nuageux, bruine
Lac-Saint-Jean	1	4	Nuageux, averse
Bas-Saint-Laurent	2	4	Nuageux, averse
Gaspésie	2	4	Nuageux, averse
Bas-Caraïbe	0	2	Nuageux, averse
Sept-Îles	0	2	Nuageux, averse

Canada

	MIN.	MAX.	Aujourd'hui
Victoria	—	—	—
Edmonton	-5	0	Nuageux
Regina	-10	-5	Ciel variable
Winnipeg	-8	-5	Nuageux
Toronto	3	8	Nuageux
Fredericton	2	5	Averse
Halifax	6	8	Nuageux
Charlottetown	4	6	Pluie
Saint-Jean	5	5	Pluie

La Quotidienne

Tirage d'hier
2 - 2 - 5
LOTO-SELECT 1050

États-Unis

	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.	
Boston	6	8	Nlle-Orléans	21	27
Buffalo	6	7	Pittsburgh	2	5
Chicago	6	9	San Francisco	6	8
Miami	19	23	Washington	12	15
New York	0	2			

les capitales

	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.	
Amsterdam	5	9	Madrid	3	7
Athènes	6	8	Moscou	-4	2
Acapulco	4	28	Mexico	5	23
Berlin	1	8	Oslo	2	3
Bruxelles	6	11	Paris	1	7
Buenos Aires	18	28	Rome	2	14
Copenhague	3	8	Séoul	-2	7
Genève	-7	8	Stockholm	1	4
Hong Kong	20	21	Tokyo	6	12
Le Caire	14	21	Trinidad	24	32
Lisbonne	4	9	Vienne	2	9
Londres	9	11			

La CUM dans une camisole de force

- le programme d'épuration des eaux est menacé
- «trou» de \$5 millions à la CTCUM

La situation financière de la Communauté urbaine de Montréal est critique. Le président Pierre DesMarais II a déclaré, hier soir, que la CUM étudie présentement la possibilité d'arrêter complètement le programme d'épuration des eaux — ou d'en retarder le calendrier — tandis que le programme d'aménagement des grands parcs régionaux est, lui aussi, sérieusement compromis.

FLORIAN BERNARD

Par ailleurs le P.D.G. de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan est venu déclarer au conseil que la hausse du prix de l'essence décrétée hier soir par le gouvernement du Québec a créé un «trou» de \$5 millions dans le budget.

Cette hausse draconienne obligera les dirigeants de la CTCUM à présenter un budget révisé, dès la semaine prochaine, budget qui, vraisemblablement, contiendra une recommandation de hausse des tarifs, la deuxième en douze mois.

M. Hanigan n'a nullement écarté cette possibilité. Il a dit qu'une

autre solution consisterait à réduire les services, ce qui est impensable dans le contexte actuel alors que les contribuables, étonnés par les prix de l'essence, vont envahir les transports publics.

L'augmentation du prix de l'essence forcera la CTCUM à trouver \$500,000 d'ici à la fin de l'année, ce qui accroîtra d'autant le déficit, de même qu'à trouver \$4.5 millions l'an prochain. M. Hanigan a déclaré qu'aucune prévision n'avait été faite et qu'aucune réserve n'est disponible pour combler ces écarts occasionnés par le budget Parizeau, d'où l'obligation de hausser les tarifs ou de diminuer les services, ou alors de drainer de nouveaux fonds du côté des municipalités. M. Hanigan a exclu toute possibilité d'une aide accrue de la part du gouvernement provincial qui se trouve lui-même dans une situation d'étranglement financier.

Le maire de Montréal-Nord a mis en relief la hausse draconienne de la contribution des banlieues depuis quelques années au financement de la CUM. A titre d'exemple, les contribuables de Montréal-Nord qui versaient en 1975 \$5 millions à la CUM doivent maintenant contribuer \$16 millions, soit plus de trois fois les coûts d'il y a sept ans. A ce rythme, a soutenu le maire Ryan, il faut sérieusement envisager la possibilité de stopper certains grands projets.

Les villes hurlent...

Se faisant le porte-parole de ses collègues, les maires de banlieue, Yves Ryan de Montréal-Nord, a demandé au président DesMarais, hier soir, si ce dernier avait songé que le temps était probable-

ment venu de stopper certains projets, notamment l'extension des lignes de métro et l'épuration des eaux. C'est alors que le président DesMarais a confirmé que ces hypothèses sont non seulement possibles, mais qu'effectivement le comité exécutif envisage la possibilité d'arrêter complètement certains travaux, dont ceux de l'épuration des eaux.

Le président DesMarais a déclaré à la suite de cette intervention que le comité exécutif a été dans l'impossibilité, jusqu'à maintenant, de présenter son budget triennal — comme le veut la loi — précisément parce que certains grands chantiers de la

CUM sont remis en question, notamment celui de l'épuration des eaux. Il a ajouté que des discussions sont en cours avec le gouvernement du Québec à ce sujet.

Rien ne va plus

La situation décrite hier soir au conseil met en lumière les difficultés financières divulguées depuis quelques semaines par les maires de certaines villes. Hier, par exemple, le maire Vanier de Pointe-aux-Trembles affirmait, sans ambages, que sa ville est dans une situation critique et qu'elle envisage même une fusion avec d'autres localités dans le but de diluer ses problèmes.

D'autres villes de la CUM sont aux prises avec des problèmes aussi graves et plusieurs maires ont déclaré, hier soir, qu'ils envisagent avec appréhension la préparation du prochain budget. Les contribuables du territoire de la CUM seront appelés à subir des hausses importantes de taxe foncière, notamment en raison de la flambée des taux d'intérêts qui grevent lourdement les dépenses municipales au chapitre du remboursement des emprunts à long terme.



Corruption inhérente et retombées sociales des casinos

S'il est vrai que la présence des casinos au Québec permettrait au ministre Jacques Parizeau, des Finances, d'enrichir la caisse des revenus provenant du jeu, il est aussi vrai, comme en fait foi le rapport préparé par l'Attorney général, Robert Abrams, de l'Etat de New York, que les casinos entraînent dans leur sillage des retombées sociales beaucoup trop graves pour qu'on succombe à la tentation.

Cet appât irrésistible que représentent les revenus mirobolants qui attirent la mafia dans les parages, et l'incapacité des organismes de combattre efficacement la pègre produisent des résultats néfastes pour toute société qui se respecte. Voyons ce que dit le rapport sur différents aspects du problème.

Les coûts sociaux

Les coûts sociaux sont de trois ordres. D'abord, au chapitre des coûts de la sécurité, le rapport dit qu'à Atlantic City, le recours aux policiers a augmenté de 2000 pour cent depuis 1977. De 1977 à 1981, le coût de la Sécurité publique à Atlantic City est passé de \$5.7 à \$14.2 millions, une croissance de 149 pour cent. Pour 1980-1981, le budget combiné de la Commission de contrôle des casinos et de la Division de contrôle du jeu du bureau de l'Attorney général atteignait \$20.1 millions.

En deuxième lieu, la spéculation foncière, notamment sur le Boardwalk, a lourdement taxé les petits propriétaires du 3e âge. Le rapport cite l'exemple d'un couple âgé qui a vu l'évaluation foncière de sa maison grimper de \$22,000 à \$159,900 en quatre ans, les taxes municipales passant de \$650 à \$5500.

Le rapport est muet dans le cas des conséquences sociales. On ne saurait en tenir rigueur à son auteur, d'autant plus que de nombreux sociologues se sont déjà penchés sur le jeu et ses conséquences néfastes pour la société.

Entrée en force de la mafia

Tout en précisant que seule la mafia semble en mesure de fournir le personnel capable de faire fonctionner adéquatement un casino, et que le jeu légalisé, de par sa nature même, crée un environnement qui permet aux crimes de toutes sortes de se développer, le rapport mentionne que la mafia déploie tous les efforts possibles soit pour devenir propriétaire de casinos (et ainsi diuier ses revenus provenant d'entreprises illicites) par le biais d'un prête-nom, soit pour contrôler les casinos par le biais de leur personnel en place, attirée par les profits qui peuvent s'avérer fort intéressants comme nous l'avons vu hier.

Les rapports de la police d'Etat du New Jersey disent textuellement que les familles du crime de Philadelphie, de New York et du New Jersey ont tenté de s'impliquer dans les casinos d'Atlantic City. Un rapport de 1980 du Service du Revenu des Etats-Unis admettait que les autorités gouvernementales du Nevada et du Royaume-Uni étaient dans l'incapacité de stopper efficacement le lessivage de revenus par les exploitants des casinos. Heureusement, dit le rapport, la police connaît certains succès. Ainsi, elle a pu stopper à temps l'arrivée sur la scène de la famille Gambino, qui tentait d'acquérir l'hôtel Shelburne par le biais d'un prête-nom.

Même la pègre canadienne n'est pas absente. Le rapport d'Abrams mentionne notamment qu'un groupe de criminels canadiens (sans toutefois le nommer) a fait l'acquisition de 7 à 8 pour cent des terrains de la région d'Atlantic City par le biais de sociétés prête-noms. Et que dire des centrales syndicales plus ou moins louches dont les membres s'entretiennent pour obtenir le droit de représenter les employés.

La corruption de fonctionnaires

Le rapport est le plus inquiétant au chapitre de la corruption de fonctionnaires. La situation est telle que la police du New Jersey refuse de transmettre les informations concernant le jeu organisé parce qu'elle est convaincue du fait que «l'industrie des casinos contrôle le Service de la police d'Atlantic City». Le rapport fait donc état de nombreux exemples de présumées corruptions de fonctionnaires. En voici quelques-uns.

L'opération Abscam a permis de découvrir que le vice-président de la Commission de contrôle des casinos aurait reçu un pot-de-vin de \$100,000, révélation qui devait entraîner sa démission. La même opération a permis de découvrir qu'un sénateur du New Jersey avait usé de son influence en faveur de l'obtention d'un permis. Plus de 50 fonctionnaires locaux, dont certains à titre d'actionnaires, sont impliqués dans les casinos, dont le chef de police, un de ses ex-adjoints et un commissaire de la Sécurité publique qui supervise le Service de la police. Même chose pour cinq des neuf membres du Bureau de planification d'Atlantic City. Plusieurs douzaines d'ex-employés d'Atlantic City, y compris des policiers, des commissaires à l'habitation et des fonctionnaires du Budget, ont obtenu un emploi dans un casino, tout comme l'ex-directeur du Budget du New Jersey, l'ex-président de la Commission des courses de l'Etat et un ex-Attorney général. Un ex-leader démocrate au Sénat de l'Etat est aujourd'hui président du casino Galdon Nugget.

Tout en reconnaissant que l'Etat pourrait probablement mieux s'en tirer que l'entreprise privée, le problème reste tout aussi grave selon Abrams, d'autant plus que la divulgation du premier exemple de corruption d'un fonctionnaire minerait à jamais la «crédibilité» du gouvernement. Et Abrams termine son rapport en demandant au législateur de suspendre en permanence toutes les demandes de permis de casinos dans l'Etat de New York. Et pendant ce temps, au Québec...

HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Une injonction force le retour au travail

Une injonction ordonnant «à tous les employés de tous les syndicats» de l'hôpital Rivière-des-Prairies de «retourner au travail immédiatement» a été émise hier soir vers 19h par le juge Jules Beauregard à la requête du curateur public Rémi Tessier. Le juge a

HUGUETTE ROBERGE et GILLES GAUTHIER

souligné que depuis plusieurs jours, les patients de cet hôpital psychiatrique sont «privés des services adéquats» alors que seulement 90 personnes «remplacent» les quelque 1 000 employés habituellement requis.

Toutefois, hier soir et la nuit dernière, aucun des syndiqués touchés par l'injonction ne s'est présenté au travail. Il semblerait que des assemblées générales doivent avoir lieu pour décider du respect ou du non-respect de l'injonction.

Plus tôt dans la journée, le Comité de la Protection de la Jeunesse et le directeur de la Protection de la Jeunesse, qui avaient effectué une visite de contrôle à RDP mardi soir, avaient formellement dénoncé la situation dans un télégramme adressé hier au ministre Pierre-Marc Johnson, Denis Lazure, Marc-André Bédard et Pierre Marois.

La police

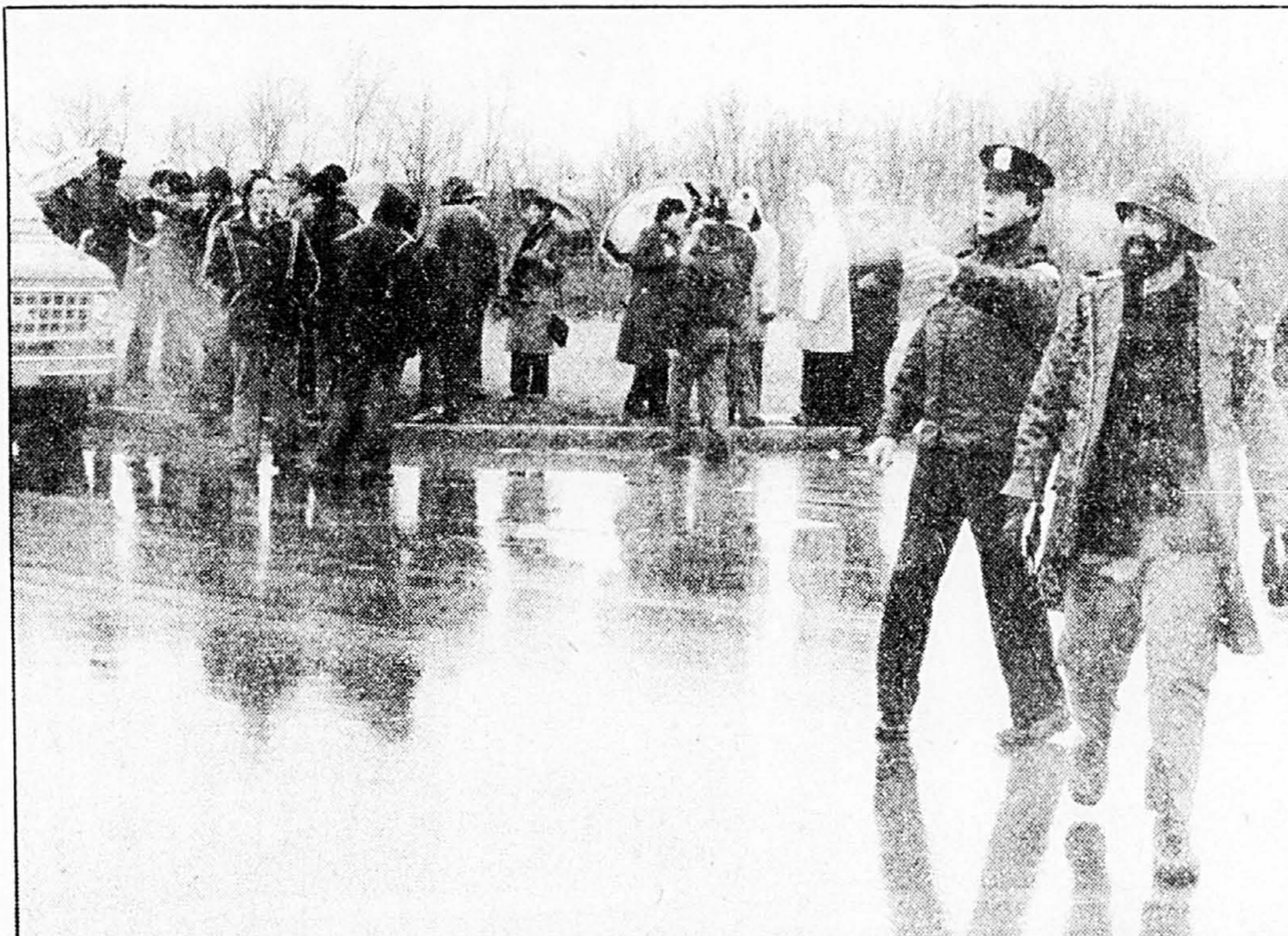
Par ailleurs, les policiers de l'escouade technique ont été mandés devant l'hôpital, hier matin, pour permettre l'entrée au travail d'un groupe d'employés de bureau venus par autobus servant habituellement au transport des patients. Deux syndiqués auraient subi des coups de matraque, l'un au visage, l'autre aux jambes, au moment où les policiers ouvraient les lignes de piquetage.

À l'Assemblée nationale

Le ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson, a dit souhaiter que la majorité des travailleurs se conformeront à l'injonction «comme, je pense, ils peuvent le faire parce qu'ils restent des êtres humains».



Le ministre Johnson



Les policiers ont dû intervenir hier matin sur les lignes de piquetage. (Photo René Picard, LA PRESSE)

«J'espère», a-t-il également dit, «que ceux qui ont empêché ce matin (hier) des travailleurs d'entrer et d'assumer leurs responsabilités, se retireront du chemin et réfléchiront au type d'attitude irresponsable qui en dit long sur la rigidité et l'inhumanité avec lesquelles des objectifs syndicaux se traduisent en ce moment».

M. Johnson, qui était interrogé au cours de la période de questions par la députée de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux, a aussi déclaré que la situation était d'autant plus inhumaine que «certaines personnes se seraient permises une intrusion dans l'édifice au moment des débrayages pour amener et déranger le personnel qui vait décidé d'assumer ses responsabilités à l'égard des citoyens, de respecter les lois et de se conduire comme des êtres humains».

Le ministre a ajouté que la situation qui prévalait dans cette institution commençait «à mettre en évidence la disproportion entre les moyens qu'on peut prendre et leurs conséquences sur des êtres humains, particulièrement à l'égard des enfants qui sont dans un hôpital psychiatrique».

M. Johnson a par ailleurs fait remarquer qu'à partir du moment où une injonction est accordée, il n'appartient ni au ministre ni à l'Assemblée nationale de la faire respecter, mais aux tribunaux.

En terminant, M. Johnson a fait appel «aux travailleurs, et non pas nécessairement à ceux qui militent syndicalement d'une façon irresponsable, pour qu'ils entrent au travail le plus rapidement possible».

La journaliste Huguette Roberge de LA PRESSE porte plainte contre les grévistes pour voies de fait

«C'est la première fois en 20 ans de journalisme que l'on tente de m'empêcher de faire mon métier en usant de la force. J'en suis encore toute bouleversée, surtout que je n'ai rien à me reprocher. Pourquoi des grévistes s'attaquent-ils à des journalistes qui veulent connaître la vérité?»

A la demande de la direction du journal LA PRESSE, Mme Huguette Roberge, journaliste assignée à la couverture des affaires sociales, a déposé hier à la police de la CUM, une plainte formelle de voies de fait à l'endroit des grévistes de l'hôpital Rivière-des-Prairies (Syndicat canadien de la fonction publique, local 313), qui l'ont malmenée et injuriée alors qu'elle tentait d'obtenir les commentaires des dirigeants syndicaux, avant une assemblée des employés au sous-sol de l'église Sainte-Marthe. L'incident est survenu quelques instants après que les policiers eurent dispersés les manifestants qui faisaient les piquets de grève devant l'établissement de santé.

«Un monsieur est alors apparu et m'a demandé qui j'étais. Je me suis identifiée. Il s'est mis aussitôt à m'insulter dans les termes les plus orduriers au sujet de mes articles publiés dans LA PRESSE d'hier (mercredi), attirant sur nous tous les regards des autres grévistes qui attendaient dans la grande salle. Il m'a dit: «Tu vas cr... le camp, et en vitesse. On va même t'aider à sortir d'ici.» Lui et un autre m'ont rapidement pris par le haut des bras pour me conduire vers la sortie en un temps

éclair. J'étais complètement ahurie. J'entendais la foule qui scandait des injures et me traitait de tous les noms. J'ai traversé la salle portée par la haine. Je trouvais cette situation humiliante et profondément injuste. Avec un violent coup de pied, l'un de mes «gardes du corps» ouvrit la porte et me projeta brusquement à l'extérieur.

«Je n'ai pas été blessée physiquement mais j'ai eu très peur. Pour la première fois, on m'empêchait de faire mon travail. Plus encore, on se servait de moi pour donner une correction à tous les journalistes. Car ces grévistes étaient en colère contre tout le monde. En fait, ce n'est pas Huguette Roberge qu'ils ont attaquée mais toute la presse qui, depuis quelques jours, s'intéressait de près au conflit qui paralyse l'hôpital Rivière-des-Prairies.»

Interrogée à ce sujet, le directeur de l'information de LA PRESSE, M. Yvon Dubois, a fait le commentaire suivant: «Une telle attitude est inadmissible. Nous

ne pouvons pas passer sous silence un tel incident. Nous espérons que la police mènera son enquête comme il se doit. Car, dans le contexte actuel des coupures budgétaires, les journalistes seront appelés fréquemment à couvrir des grèves ou des conflits semblables à celui de Rivière-des-Prairies. Ils ne doivent pas se sentir menacés ou brimés dans leur travail. Le journaliste est là pour dire la vérité et toute la vérité.»

Au cours de la journée de mardi, une vingtaine de grévistes de l'hôpital Rivière-des-Prairies s'étaient rendus, pancartes à la main, au bureau du Journal de Montréal pour rencontrer le journaliste qui couvrait leur conflit. «Ils voulaient donner leur version», a expliqué l'un des responsables du pupitre, M. Pierre Francoeur. Heureusement, personne n'a perdu son calme.

Dans la salle de rédaction de LA PRESSE hier, le journaliste Huguette Roberge répétait: «Les articles que j'ai rédigés sur cette grève sont véridiques même s'ils ont déplu aux syndiqués.»

NOTES POLITIQUES

Les augmentations de taxes de Parizeau attaquent surtout les petits salariés



Jacques Bouchard

Qui aurait dit il y a cinq ans, que le gouvernement du Parti québécois, qui se voulait social-démocrate, serait celui qui taxerait le plus lourdement les petits contribuables de la province?

C'est l'interrogation qu'est posée l'ex-premier ministre libéral, l'économiste Robert Bourassa, en prenant connaissance de «l'introuvable» contenu du budget supplémentaire déposé, mardi, à l'Assemblée nationale, par l'actuel ministre des Finances, Jacques Parizeau.

Comment peut-on en effet, s'étonne-t-il, comprendre que ce gouvernement s'attaque ainsi à des milliers de travailleurs, en haussant le prix de la bière qu'ils prennent dans les tavernes après

une dure journée de travail en usine? Cette boisson nationale est considérée comme le champagne des pauvres, alors que l'on déguste le «scotch» dans d'autres milieux.

Comment aussi peut-on expliquer la double taxation imposée sur le litre de l'essence, même évidemment si l'on peut toujours souligner que l'on est en dessous du tarif mondial?

A ce sujet, incidemment, un chauffeur de taxi, en colère et qui était pratiquement prêt à des actions illégales pour afficher son mécontentement envers le gouvernement péquiste, soulignait à LA PRESSE, qu'en plus de passer 15 heures par jour dans sa voiture pour gagner sa vie, à partir d'hier il lui en coûtait 8 dollars de plus quotidiennement pour abattre la même journée de travail.

Une question de conserver sa ligne de crédit

Pour l'ancien premier ministre Bourassa, le geste désespéré du gouvernement en s'attaquant encore une fois aux petits salariés, peut s'expliquer par le fait que le Québec en raison de sa mauvaise gestion financière, devait poser ce geste pour rassurer les marchés financiers de New York. Car, a-t-il souligné, le gouvernement se devait de préserver sa cote AA sur les marchés, une norme qui détermine la qualité de l'emprunteur.

Au cours d'un entretien avec LA PRESSE, Robert Bourassa a ajouté: «Ironie du sort, c'est qu'un gouvernement se définissant comme social-démocrate, soit obligé d'imposer des taxes

régressives, qui frappent davantage les gagne-petit pour satisfaire aux exigences de Wall Street.»

Mais même avec ces augmentations de taxes, le déficit du gouvernement du Québec correspond toujours à 60 pour cent du déficit financier de l'ensemble des provinces du Canada, alors qu'il n'a que 25 pour cent de la population canadienne, a noté Robert Bourassa.

Les facteurs de l'énorme déficit du Québec

Ce déficit de plus de \$3 milliards pour cette année et qui atteindrait les \$5 milliards l'an prochain, selon les experts financiers, l'ex-député libéral de Mercier l'attribue à plusieurs facteurs.

Depuis cinq ans au pouvoir, le gouvernement de René Lévesque a créé pas moins de 40 organismes gouvernementaux de toutes sortes, ce qui implique la création de plusieurs postes à des salaires élevés, en plus de requérir un budget d'opération.

Par ailleurs, en raison de l'incertitude créée par l'arrivée des péquistes au pouvoir en 1976, et son échec à relancer l'économie, pas moins de 50.000 salariés ont quitté le Québec. Selon ses chiffres, M. Bourassa prétend que ces gens payaient en moyenne \$20.000 d'impôts et de taxes déguisées dans les coffres de l'État au cours d'une année, ce qui constitue un manque à gagner de \$1 milliard.

D'un autre côté, même si Robert Bourassa reconnaît qu'il y a aussi la conjoncture économique mondiale, celle-ci n'a pas joué un rôle déterminant au Québec si l'on tient compte que les déficits sont moindres ailleurs.



Robert Bourassa

Lise Payette réalisé un vieux rêve

M. Bourassa a tenu ses propos à LA PRESSE, juste avant l'enregistrement d'une émission radiophonique, avec l'ex-ministre péquiste Lise Payette, qui sera diffusée aujourd'hui, sur les ondes du réseau Radio-Mutuel.

En accueillant son invité dans sa magnifique résidence de Hudson Heights, cette dernière réalisait ainsi un rêve, remontant à dix ans, soit celui de pouvoir enfin interroger Robert Bourassa.

Avant l'enregistrement de cette émission, au cours de la conversation amicale qui s'est déroulée avec son invité, elle a aussi ajouté qu'elle s'était présentée en politique active, en 1976, justement pour pouvoir réaliser ce rêve en se rendant à l'Assemblée nationale. Ce qu'elle n'avait évidemment pas prévu, comme plusieurs, c'est que le Parti québécois prendrait le pouvoir, et que Robert Bourassa ne serait plus là pour l'accueillir.

Une émission politique très intéressante, où Robert Bourassa affirme qu'il n'a pas encore pris de décision à savoir s'il serait candidat dans le comté de Saint-Laurent. L'animatrice Lise Payette et son invité ont profité de l'occasion pour comparer les administrations libérales et péquistes. Questions pertinentes et sans arrogance, où l'on a retrouvé le Robert Bourassa de la belle époque.

Lequel de ces grands spectacles aimeriez-vous regarder ce soir à la télévision?

LOVE STORY, The Muppet Movie, SATURDAY NIGHT FEVER, Ordinary People, THE TEN COMMANDMENTS, ROCKY, GOLDFINGER, MASH, ESCAPE FROM ALCATRAZ, GREASE, THE BEATLES "Let it be", PLANET OF THE APES, SINGIN' IN THE RAIN, THE GRADUATE, RICHARD PRYOR LIVE IN CONCERT, "PATTON", VICTORY AT SEA, Fiddler on the Roof, Foul Play, THE FRENCH CONNECTION, STAR TREK THE MENAGERIE, THE PINK PANTHER

Vous avez le choix grâce au vidéodisque de RCA

SelectaVision

Rien d'intéressant à la télévision? Les vidéodisques de RCA ont toujours quelque chose de bon à vous proposer. La liste sans cesse croissante de titres sur vidéodisque de RCA renferme des films à succès, des concerts, des événements sportifs, des émissions pour enfants, des programmes éducatifs et bien d'autres choses. Vous pouvez maintenant "aller au cinéma" tout en demeurant à la maison et en économisant sur le coût des billets, de l'essence et des gardiennes. Comment fait-on la lecture des vidéodisques? Sur son propre téléviseur à partir du lecteur vidéodisque de RCA. Cette merveille de génie électronique est facile à brancher et aussi simple à utiliser qu'un tourne-disque. Cet appareil a été conçu avec tout le savoir technique d'un chef de file dans le domaine des produits électroniques vidéo pour le foyer. Et ce qu'il y a de plus surprenant, c'est probablement le prix étonnamment abordable du lecteur vidéodisque. Venez donc voir une démonstration et vivez l'enchantement au foyer.

Vidéodisques à compter de 22,95\$ ou moins / lecteur vidéodisque à seulement 699,95\$ ou moins

** Tous les titres ne sont pas nécessairement disponibles immédiatement chez tous les marchands.*

Fortin A.T.V. Inc. 47 ouest, rue Fleury Montréal, Québec Tél.: 381-9261	Salon de la Symphonie 6900, carré Décarie Montréal, Québec Tél.: 737-3693	J.M. Saucier Electronique Ecr. 10090, boul. Saint-Laurent Montréal, Québec Tél.: 389-3541	MAISON OSTIGUY inc. 1617, rue Perigny Chambly 658-5441	JACQUES-CARTIER TV INC. 1218, Chemin Chambly Longueuil 679-7890	Variétés Musicale de l'Est 189, chemin Rockland Montréal, Québec Tél.: 735-1695
---	---	---	--	---	---

Les magasins «Pascal» de votre localité, Les magasins «Eaton» de votre localité, Les magasins «La Baie» de votre localité, Les magasins «Woolco» de votre localité, Les magasins «Simpson» de votre localité

Les mon-oncles

Pierre Foglia

■ Carré Saint Louis, huit heures du soir ou huit heures du matin, qu'il mouille ou qu'il gèle, elles sont là. Ils sont là aussi. Six filles pour cinquante voitures. Les filles vont deux par deux aux quatre coins du Carré. Les voitures vont à la queue-leuleu...

C'est la ronde des mon-oncles. La ronde qui donne le tournis. Qui tourne autour de qui? Qui est la putain de qui?

L'autre jour une jeune fille de banlieue qui était venue se promener rue Saint-Denis faisait du pouce pour retourner chez elle. Le gars qui l'a embarquée s'est mis à faire le tour du carré...

— C'est pas par là, je vous en prie...
— Attends un peu, je vais te montrer la vie.
Et il a fait comme il a dit. La jeune fille regardait à terre ou par la portière. Elle ne disait rien. Le gars conduisait d'une main...
— Laissez-moi descendre ici...
— Encore un tour et c'est fini...
— Vous êtes un beau salaud!
— Mais non, mais non, je te donnerai un cadeau.
Quand il s'est arrêté, il lui a donné un billet froissé. Elle l'a refusé. Il a insisté: «Prends ça ou tu ne descends pas...» Elle l'a pris. Il l'a lâchée. Elle est partie en courant. Elle s'est assise sur les marches au coin de Drolet.

Je sortais de chez les enfants, la porte à côté. Elle n'avait pas l'air de filer, je me suis approché, elle m'a parlé. Je voyais bien qu'elle se retenait pour ne pas pleurer. Quand elle m'a raconté pour le billet froissé elle a fouillé dans son sac pour me le montrer... elle a sorti une boule de papier qu'elle a dépliée:
— Deux piastres! ... Le salaud! deux piastres!
Carré Saint-Louis, c'est la ronde de jour et de nuit. Les filles vont deux par deux, les autos à la queue-leuleu.
Carré Saint-Louis il y a des filles qui travaillent. Il y a aussi des mon-oncles cheap à deux piastres, des mon-oncles putains qui conduisent d'une main.

Ben non...

Certaines caissières de la Caisse Pop de l'Immaculée - Conception (coin Rachel et Papineau) ont semble-t-il, pris ma chronique de samedi au pied de la lettre...

Ben non mesdames, je n'étais pas sérieux! Comme client qui ne passait pourtant pas plus d'une demi-heure par semaine dans votre boîte, j'ai fini par trouver l'air si lourd et vos petits boss si constipés que j'ai engagé une comptable pour ne plus avoir à les subir... Alors imaginez si je comprends votre grève! Je ne sais pas au juste quelles sont vos demandes salariales, mais d'après moi vous méritez bien plus que des caissières ordinaires. Je vous ai toujours considérées comme les gardiennes d'une sorte de musée de la préhistoire... à moins qu'il s'agisse d'une zoo ou achement d'agoniser les dinosaures de la petites épargne...

Est-ce plus clair ainsi? Ou dois-je aller piqueter avec vous pour vous assurer de ma sympathie?

PAUVRE BÊTE!

Renée Claude chantait «Je suis un chat» à la télévision. Ma chatte Simone qui regardait la chose semblait atterrée: «elle pleure plus qu'elle miaule et elle est plus bovine que féline... bref, elle devrait chanter «je suis un veau!».

FORMULES

Mon ami Lucien parlant de la mousse d'urée formaldéhyde: «Ben oui, tu sais bien la mousse qui a assez duré de formule fétide...» Et comment ne pas finir cette belle journée avec notre ami à tous Jacques Parizeau dont on pourrait ainsi résumer la pensée:
Pour l'essence, la taxe double
Pour les sens, l'agent double!

Londres ne se tient pas responsable envers les Amérindiens

LONDRES (PC) — Le gouvernement britannique estime n'avoir aucune responsabilité envers les Amérindiens dans le contexte des présentes discussions concernant la constitution canadienne.

C'est ce qu'a soutenu le ministre d'Etat aux Affaires extérieures Richard Luce, hier, aux Communes britanniques. Au cours du débat, M. Luce a affirmé que le gouvernement conservateur de Mme Margaret Thatcher est d'avis que quelles que soient les responsabilités que la Grande-Bretagne aient contractées, ces mêmes responsabilités «ont été transférées au gouvernement canadien lors de son accession à l'indépendance avec la signature du statut de Westminster en 1931».

M. Luce répondait au député travailliste Denzil Davies, porte-parole de l'Opposition en matière de politique extérieure, qui désirait savoir si le gouvernement Thatcher se proposait «de faire quelque chose pour s'assurer que les droits des Amérindiens seraient protégés».

Le débat sur cette question a été amorcé quand le travailliste

Edmund Marshall a demandé si le gouvernement conservateur ferait une déclaration sur ses relations avec le Canada.

«Le gouvernement entretient d'excellentes relations avec le gouvernement du Canada», fut la réponse du ministre d'Etat au Foreign Office, Richard Luce.

Marshall est revenu à la charge en demandant si l'accord du 5 novembre intervenu entre le gouvernement d'Ottawa et neuf des 10 provinces canadiennes concernant le rapatriement de l'Acte de

l'Amérique du Nord britannique «n'était pas un heureux dénouement préparant la voie pour le rapatriement complet de la constitution canadienne».

Le ministre d'Etat aux Affaires extérieures a admis que l'accord était bienvenu et il a réitéré la position du gouvernement Thatcher à ce sujet, à savoir que «nous nous sommes engagés à disposer de cette affaire le plus rapidement possible dès que nous serions saisis d'une requête officielle».

Constitution: Pawley préfère attendre

WINNIPEG (PC) — Le premier ministre élu du Manitoba, M. Howard Pawley, ne décidera rien au sujet de la signature de l'accord constitutionnel intervenu le 5 novembre entre le fédéral et neuf des 10 provinces avant d'avoir eu la chance de l'étudier en profondeur.

C'est ce qu'a déclaré, hier, un porte-parole en précisant que M. Pawley devait avoir l'occasion de jeter un coup d'oeil sur le document une première fois au cours d'une rencontre dans la journée avec le premier ministre sortant, Sterling Lyon.

Ce dernier a reçu une copie de la résolution, mardi, le jour même de la défaite de son gouvernement conservateur par le nouveau chef des forces néo-démocrates du Manitoba, Howard Pawley.

C'est le procureur général Gerry Mercier qui a signé l'accord au nom du Manitoba, le premier ministre Lyon ayant déjà quitté la capitale pour poursuivre sa campagne électorale. Pour que l'accord devienne officiel, l'entente doit recevoir l'approbation de la législature.

À Ottawa, le leader national du NPD, Ed Broadbent, a confié aux journalistes que M. Pawley pourrait rejeter l'accord parce que celui-ci ne garantit pas les droits des Amérindiens et des femmes, deux articles que le nouveau premier ministre voulait voir encastrer dans la nouvelle constitution.

Par ailleurs, savourant sa victoire sans fanfaronner, le nouveau premier ministre élu du Manitoba a affirmé que le Nouveau Parti démocratique venait de recevoir le mandat de refaire l'économie de cette province.

«Quelle soirée merveilleuse pour nous tous et pour la population manitobaine», d'affirmer Howard Pawley devant ses partisans enthousiastes.

Il s'est engagé à donner aux Manitobains une économie qui leur permettra de profiter de la meilleure qualité de vie au Canada.

Le NPD, dirigé par M. Pawley, s'est emparé de 34 des 57 sièges en jeu à cette élection générale, les progressistes-conservateurs du gouvernement de M. Sterling Lyon occupant les 23 sièges restants. Il s'agissait du premier gouvernement progressiste-conservateur canadien à être renversé en 11 ans au pays.

Quant à M. Lyon, il s'est montré bon prince dans la défaite, félicitant M. Pawley et le NPD.

Il a même laissé entendre qu'il pourrait revenir plus fort que jamais, rappelant que Winston Churchill et John Diefenbaker avaient également subi la défaite avant de connaître de nouvelles victoires.

ACCORD DE LA BAIE JAMES

Rencontre entre Billy Diamond et Lévesque

(PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, et le chef du Grand conseil des Cris, M. Billy Diamond, se rencontreront à Montréal, vendredi, pour discuter de l'accord de la baie James.

DAVID LORD

Selon un porte-parole des Cris, M. Robert Epstein, il sera notamment question des soins de la santé, du transport aérien et du développement économique.

M. Eric Gourdeau, conseiller de M. Lévesque sur les questions des autochtones, a précisé que la

constitution ne figurait pas à l'ordre du jour.

Un avocat des Cris, Me James O'Reilly, a signalé la détérioration des relations entre les Cris et le gouvernement du Québec depuis l'entente de 1975, qui a rapporté \$136 millions aux Cris et la promesse de soins de la santé.

Tribunal

Les Cris, depuis ce temps, ont entrepris des procédures judiciaires pour essayer de débloquent \$10 millions de soins de la santé du Québec pour l'année 1980-81.

Quant aux fonds de 1981-82, ils n'ont même pas été approuvés par le Conseil du trésor du Québec.

Pour ce qui est de la question constitutionnelle, M. Lévesque a refusé jusqu'à maintenant de rencontrer des leaders indigènes, irrités par le retrait de la garantie de leurs droits de l'accord entre Ottawa et les neuf provinces anglaises.

La semaine dernière, les leaders cris ont discuté de la possibilité de coordonner avec le gouvernement québécois l'opposition au rapatriement de la constitution.

NOTRE

EXPOSITION

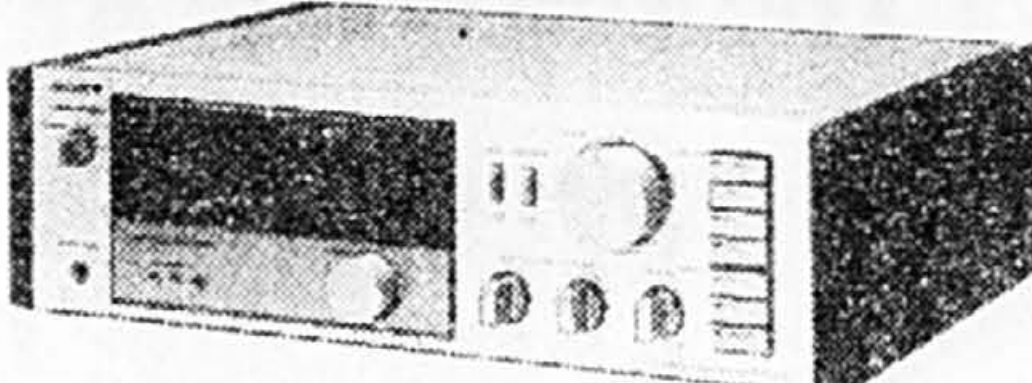
60^e ANNIVERSAIRE SE CONTINUE

VENEZ PROFITER DE NOS AUBAINES EXTRAORDINAIRES



Chaîne stéréo pour l'audiophile exigeant

- récepteur MA-MF SONY d'une puissance de 55 watts RMS par canal. Distorsion harmonique de 20 à 20000 hertz sous 8 ohms seulement 0.02%
- tourne-disque SONY à entraînement direct, complètement automatique modèle PST-33C, cellule incluse
- enceintes acoustiques SONY modèle SS-970 à 3 voies dont un 12" pour les graves.



Chaîne stéréo complète 35 watts RMS par canal

- Récepteur MA-MF Sony STR-V35
- Tourne-disque DUAL, modèle CS-505 et cellule ORTOFON
- Encintes acoustiques SONY modèle SS-955 à 2 voies

Prix suggéré total \$999.90 PRIX PAYETTE \$658

EXCLUSIVITÉS À PRIX D'AUBAINES

	Prix Sony	Prix Payette
Magnétophone micro M-203	\$229	\$148
Radio MA/MF, 14 mémoires ICF-MIOW	\$239	\$158
Radio MA/MF/CAS/stéréo	\$729	\$488
Platine tourne-disque PS-T33	\$245	\$198
Récepteur MA/MF, 35 watts RMS par canal STR-V35	\$499	\$298
Magnétocassette stéréo à inversion TC-K77R	\$799	\$498

Tant qu'il y en aura

SONY

PRIX 60^e ANNIVERSAIRE SUR DES CENTAINES DE TÉLÉCOULEURS, SYSTÈMES VIDÉO ET SYSTÈMES DE SON
ALPINE • ALTEC LANSING • DBX • DUAL • HITACHI • KOSS • LINDSAY • LUXMAN • MITSUBISHI • MORDAUNT SHORT
ORTOFON • SENNHEISER • SHURE • SONY • TDK • THIEL • THRESHOLD • WATTS • YAMAHA • AWA

LE GROUPE PAYETTE l'électronique... toute l'électronique

CENTRE-VILLE 730, RUE ST-JACQUES MONTRÉAL 878-4771 RIVE-SUD PLACE PORTOBELLO BROSSARD - 672-5385 VISA — MASTERCARD

MAGASINS IMAGE ET SON ouvert du lundi au mercredi jusqu'à 17:30 jeudi et vendredi, 21h et samedi 17h
COMMUNICATION-RADIO 730, rue Saint-Jacques, Montréal 7950, est Jerry, Anjou
AUDIO-VISUELS 730, rue Saint-Jacques, Montréal 1375, ouest, Boul. Charest, Québec
MICRO-INFORMATIQUE 730, rue Saint-Jacques, Montréal 1375 ouest, Boul. Charest, Québec

«UNE TROUSSE LINGUISTIQUE DE SURVIE»

Télélangue

Nouvelle méthode logique d'apprendre une langue pour les hommes d'affaires actifs - seulement.

20 MINUTES DE LEÇONS TÉLÉPHONIQUES par jour avec votre professeur, où et quand il vous plaira — au bureau ou même en vous relaxant à la maison.

SANS STRESS — SANS PERTE DE TEMPS

- Votre professeur vous rencontrera une seule fois pour vous remettre votre manuel, déterminer votre niveau et fixer l'heure à laquelle il vous appellera, cinq jours par semaine pour une leçon privée de 20 minutes.
- Souvenez-vous que la communication quotidienne est la méthode la plus efficace d'apprendre une langue. Nous avons 20 ans d'expérience.

Ecole de Langues de Montréal Inc.
680 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, H3B 1C2, Canada
875-6440

photogramme Annonce

à regret la fermeture prochaine de son magasin situé au 3968 est, rue Ontario



Nikon, Kodak, Ilford, Soligor, Cannon, Konica, Paterson, Cokin, Pentax, Vivitar, Fuji, Metz...

NOTRE GRANDE VENTE DE LIQUIDATION SE CONTINUE CETTE SEMAINE.

LE GRAND SPÉCIAL

zoom Elcar macro. 80-205 14.5 Ord.: \$229.00 \$169 avec étui SPÉCIAL

photogramme

2039, rue Saint-Denis Métro Berri 284-2694 3968, rue Ontario Métro Pie IX 523-8114

LE SALON DU TIMBRE ET DE LA MONNAIE QUEBEX



aura lieu les 20, 21 et 22 novembre à la Salle Dorée de l'Hôtel Sheraton Mont-Royal 1455, rue Peel à Montréal

- 50 marchands de timbres et de monnaie du Canada et des États-Unis
- Le kiosque des Postes Canada
- Encan de monnaie en 2 sessions, préparé par M. Dick Robinson et dirigé par Les Encans Trans-Québec

1^{re} session: vendredi le 20 novembre à 19h, salle Terrasse

2^e session: samedi le 21 novembre à 19h, salle Terrasse

- Prix de présence quotidien
 - Entrée gratuite pour tout enfant accompagné d'un adulte détenteur d'un billet.
 - Heures d'ouverture: Vendredi et samedi 10h à 19h Dimanche 10h à 16h
- Pour renseignements: appeler le soir: M. Guy Lestrade au 656-7756 ou à l'hôtel durant le salon 842-7777

RENAULT
MONTRÉAL DAUPHINE LTÉE
Le doyen des concessionnaires Renault du grand Montréal.
Liquidation des modèles 1981 Renault 18
Renault 5 1982 à partir de \$5595
12050 boul. Laurentien (au nord de Canada) Tél.: 331-6130



LE SALON DU LIVRE

Montréal 1981
Cette année on s'enlivre
PLACE BONAVENTURE DU 24 AU 29 NOVEMBRE

Une foule d'activités enlivrantes: des rencontres d'auteurs aux expériences en parapsychologie, des mots croisés informatisés à la dégustation des plats des grands chefs. Soyez là.

Giroux & Des Lauriers INC.
6914, RUE SAINT-HUBERT 1500 EST, RUE MONT-ROYAL 4029, RUE ONTARIO 521-9414
273-2813 METRO JEAN-TALON 521-3164 METRO MONT-ROYAL

Souliers de confort tout cuir.

Fabriqués spécialement pour Giroux & Des Lauriers. Vous avez les pieds sensibles, voyez nos spécialistes. Choix de couleurs. Cuir noir, cuir verni noir, taupe, beige, blanc, gris.

A — 6 à 11
B — 4 1/2 à 11
C — 4 1/2 à 10

\$59.95

PERSONNEL COMPÉTENT ET BILINGUE POUR VOUS SERVIR

N'OUBLIEZ PAS NOTRE BELLE COLLECTION DE SACS À MAIN POUR COORDONNER. Choix de couleurs et styles.

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM editorialiste en chef

Reagan-Brejnev: pacifisme contre pacifisme

Il faudrait être très pédant pour prétendre «expliquer» la politique de l'URSS dans sa dimension planétaire et très présomptueux pour conclure de l'allocution prononcée hier par le président Reagan que l'humanité vient enfin de freiner sa course effrénée vers les abîmes.

En vérité, le commun des mortels sait rarement ce que veulent les Russes, et ne comprend pas toujours ce que font les Américains. Par exemple, le président Reagan, qui parle de désarmement au Press Club de Washington, est-il le même président, qui, depuis son accession au pouvoir, il y a presque un an, insiste, à temps et à contre-temps, sur l'impérieuse nécessité de réarmer le monde libre?

Le président, qui est un fameux communicateur, a dû être conscient de ce problème de vraisem-

blance, car il a commencé son allocution par une très habile rétrospective. Désarmer? Mais Ronald Reagan n'a toujours pensé qu'à ça! N'a-t-il pas naguère rencontré personnellement Léonide Brejnev, à San Clemente, Californie? Ne lui a-t-il pas confié l'immense souci que lui causait la préservation de la paix? Plus récemment, en avril dernier, de son lit d'hôpital, n'a-t-il pas adressé une lettre correcte au Kremlin?

Sans grossir démesurément les effets, il faut convenir que les circonstances exigeaient de M. Reagan qu'il ménageât ce que les stylistes appellent la «transition»: la transition entre les propos de guerre et les propos de paix. Il n'y a pas de césure complète entre les deux tons. Mais il est bien certain que l'allocution du 18 novembre, au Press Club de Washington, restera comme une «ouverture» calculée à l'effrayant

concurrent qu'est l'empire soviétique.

Pourquoi le président des États-Unis a-t-il abaissé sa garde? Pourquoi en cette saison?

La première réponse n'offre qu'un intérêt très relatif. Mais elle circule dans certains milieux. En vertu de cette interprétation, M. Reagan n'aurait rien de plus pressé, en ce milieu de novembre, que de faire oublier l'échec de sa politique économique et les ennuis que cause à l'administration un personnel politique sujet aux embardées.

Une autre explication, bien plus intéressante, tient à une date: 22 novembre. La semaine prochaine, M. Brejnev est à Bonn pour une visite qui, à la demande des Soviétiques, a été prolongée. Dans quel but? «On a l'impression, écrit un journal allemand, qu'avec le voyage de Brejnev le Kremlin cherche une fois encore à relan-

cer et à consolider les relations spéciales qui existent depuis le traité de Moscou.»

Dans son entreprise, le chef du Kremlin ne peut qu'être aidé par la vague de pacifisme qui déferle sur l'Europe. La question de savoir si les communistes constituent le moteur du pacifisme européen n'a pas à être examinée de nouveau ici.

Ce qui est certain, c'est que les Soviétiques ont su accueillir sinon exploiter un mouvement d'effroi devant la «modernisation» de l'armement nucléaire de l'OTAN. Les propos très libres de M. Reagan sur la possibilité d'une guerre limitée à l'Europe ont fait le reste. Si bien que le chancelier Schmidt, qui a donné son assentiment à l'installation sur le sol allemand de fusées à moyenne portée Pershing 2 et de missiles Cruise, est obligé aujourd'hui de se dé-

fendre contre ses propres députés.

«Anything you can do I can do better than you», crient les enfants à leurs camarades dans la cour de récréation (quand ils parlent américain). M. Reagan a-t-il voulu démontrer que, dans le maniement du rameau d'olivier, l'Amérique a le geste aussi lesté que quiconque? En proposant de renégocier son colt, moyennant certaines conditions, le président américain a-t-il voulu neutraliser les effets, négatifs pour Washington, d'une campagne qui joue invariablement, et peut-être injustement, contre les Américains? C'est certain.

L'allocution présidentielle aura sûrement réconforté M. Schmidt. Il sera moins démuni devant M. Brejnev. Il sera moins en porte à faux vis-à-vis de l'opinion publique allemande. Avec d'autres leaders européens, le chancelier

d'Allemagne n'a jamais caché qu'un accroissement de l'effort militaire doit s'accompagner de pourparlers en vue d'assurer la paix et la sécurité.

Le programme en 4 points annoncé hier par le président américain préface en quelque sorte la conférence de Genève, qui doit s'ouvrir le 30 novembre et au cours de laquelle Soviétiques et Américains débattront des armements eurostratégiques.

M. Reagan n'en a pas moins répété que, par les soins de son administration, «il sera porté remède aux négligences du passé», qui ont conduit, selon l'estimation de Washington, à l'inégalité insupportable des forces respectives en présence.

Qui a dit que Reagan est un joueur de poker et Brejnev un joueur d'échecs? Lequel rassure le plus? Ou le moins?

GUY CORMIER

M. Parizeau choisit la solution de facilité: presser le citron

Quand un gouvernement n'accorde pas ses politiques à ses moyens, il arrive inévitablement qu'il doive faire l'inverse.

Et alors il fait ce que vient de faire le ministre des Finances Jacques Parizeau: il presse un peu plus le citron de contribuable pour faire face à ses échéances.

Mais il aurait sans doute dû le faire avec plus de discernement s'il ne pouvait le faire moins durement.

Les taxes sur le carburant et la bière sont en fait des impôts régressifs parce qu'elles frappent également les petits comme les gros, sans acception des capacités de payer. Le petit salarié utilise autant d'essence que le riche. Comme les premiers consomment probablement davantage de bière que les seconds qui ont les moyens de s'adonner à des libations plus coûteuses (qui ne sont pas cette fois-ci touchées), ce sont eux surtout qui casqueront à ce chapitre.

Au surplus ces taxes sont d'autant plus lourdes qu'elles sont appliquées en pourcentages et non en taux fixes.

Il est important de souligner que la hausse considérable du carburant suscitera une réaction inflationniste en chaîne qui affectera très rapidement une multitude de produits et de services. Au surplus cette taxe amènera éventuellement une nouvelle hausse des tarifs de l'électricité — qui viennent d'être haussés sensiblement — puisque ceux-ci sont maintenant établis en fonction des coûts de l'énergie.

Enfin le ministre Parizeau a suspendu la baisse générale d'impôt de 2% qui devait entrer en vigueur au début de l'année prochaine. Ainsi se voit-il forcé de mettre fin à la politique de réduction systématique des impôts qu'il se vantait d'avoir instaurée et poursuivie depuis 1977.

Il fallait que la situation financière du Québec soit mauvaise pour que M. Parizeau crée un précédent en décrétant des hausses d'impôt à l'occasion d'un mini-budget supplémentaire.

Il est vrai que dans la conjoncture actuelle le recours à l'emprunt était problématique avec l'endettement déjà considérable de l'État québécois, un marché

de l'argent prohibitif avec les taux d'intérêt que l'on sait et qui comptent pour une bonne part dans les difficultés budgétaires actuelles.

Comme les problèmes financiers du gouvernement québécois sont surtout attribuables au fait que les effectifs et les services gouvernementaux sont pléthoriques et exagérément coûteux par rapport à d'autres sociétés comparables, c'est dans cette direction que la solution doit être recherchée. Le gouvernement a choisi plutôt la voie de la facilité: soumettre à une nouvelle ponction fiscale le contribuable déjà le plus lourdement taxé au Canada.

Il est vrai que le gouvernement a fait des efforts depuis quelques années pour réduire les dépenses publiques, rendre plus efficaces les services et plus productive la fonction publique. Mais il n'a pas pu ou voulu faire davantage pour des raisons qui seront encore là pour tester la volonté politique qu'il affiche aujourd'hui, quand arriveront, bientôt, les négociations dans le secteur public.

MARCEL ADAM



Droits réservés

La défaite de Sterling Lyon aux élections manitobaines

Quand M. Sterling Lyon décida, en octobre, d'appeler les électeurs de sa province aux urnes pour le 17 novembre, la plupart des observateurs politiques lui concédait assez aisément la victoire. Dans les derniers milles de la campagne électorale, il devenait évident toutefois que la lutte serait beaucoup plus chaude que prévu. On osa même, en certains milieux, parler d'une possibilité de retour au pouvoir pour le NPD après une éclipse de quatre ans.

Ce qui a trompé les observateurs, semble-t-il, c'est qu'ils avaient cru que les trois dissidents néo-démocrates qui s'étaient détachés de leur formation pour fonder le Parti progressif n'ont pas réussi à impressionner la population et, conséquemment, à diviser le vote de gauche. Il faut dire que M. Sidney Green et ses deux acolytes ne sont pas parvenus à placer des candidats dans toutes les circonscriptions et qu'ils n'ont pas enlevé des votes uniquement à leur ancien parti.

Il faut dire aussi que les libéraux, dont on attendait peu, ont fait encore moins belle figure que prévu. La lutte s'est livrée finalement à deux.

Les conservateurs de M. Lyon ont probablement commis l'erreur aussi de prendre trop facilement leur victoire pour acquise. Ils se sont contentés au départ de demander au peuple de les juger sur leurs réalisations. Ce n'est

que dans les derniers jours avant le vote qu'ils ont commencé à rivaliser de promesses avec leurs adversaires. Ceux-ci avaient déjà pris, semble-t-il, une avance insurmontable dans la faveur populaire.

Au surplus, la situation économique de la province n'était évidemment pas aussi bonne que les conservateurs voulaient le laisser croire. En 1977, quand M. Lyon avait détrôné le gouvernement Schreyer, il l'avait accusé d'avoir beaucoup trop endetté la province avec ses budgets déficitaires. Or, le dernier budget de M. Lyon était encore plus déficitaire que ceux qu'il reprochait à ses devanciers.

En ces dernières années, la population du Manitoba, au lieu d'augmenter comme celle de la plupart des provinces, a connu une diminution. L'opposition a eu beau jeu d'invoquer ce fait et d'en faire un argument contre les prétentions du gouvernement. On ne quitte pas une province dont l'économie est florissante.

D'autre part, M. Lyon n'a pas eu la possibilité de faire sa campagne sur le dos d'Ottawa comme M. Lougheed avait pu le faire en Alberta il y a quelques mois. D'abord, la question constitutionnelle ne semble pas susciter tellement d'intérêt dans l'Ouest, si ce n'est dans la mesure où l'on peut profiter de l'occasion pour s'en prendre à M. Trudeau. Et l'accord des Dix est survenu, malheureu-

sement pour M. Lyon, en plein milieu de la campagne électorale. L'opposition, de son côté, a jugé également qu'il n'y avait pas là matière à un grand battage électoral, ne se souciant même pas de reprocher au premier ministre manitobain d'avoir finalement accepté une charte des droits dans la constitution canadienne après s'y être opposé d'une façon extrêmement vive.

Quelques scandales ou rumeurs de scandales impliquant des conservateurs n'ont sûrement pas aidé non plus la cause du gouvernement sortant. Mais, encore une fois, son excès de confiance et sa sous-estimation de l'adversaire auront été les grandes causes de sa défaite. On disait que le chef du NPD, M. Howard Pawley, était loin d'avoir une personnalité comparable à celle de M. Lyon et que le socialisme qu'il incarnait suffirait à rebuter la population.

Les électeurs n'aiment pas qu'on les prenne pour acquis. Quoi qu'il en soit, la victoire de M. Pawley modifie quelque peu l'échiquier politique canadien. Sur certains points, comme le dossier constitutionnel, le gouvernement fédéral devrait trouver en lui un interlocuteur plus souple que M. Lyon. Mais, il faut avouer qu'en dehors du Manitoba, M. Pawley reste un personnage assez peu connu.

VINCENT PRINCE

Nouvelle escarmouche à propos de l'ambiguïté du plan Fahd

Une offensive diplomatique et tactique va s'accroissant présentement au Proche-Orient. Pour ou contre Camp David; pour ou contre le plan Fahd. Le climat s'envenime de jour en jour.

Sur le plan tactique, l'OLP se fait l'instigatrice et, au besoin, l'auteur d'attentats perpétrés tantôt contre des militaires israéliens, tantôt contre des Palestiniens considérés comme des «traîtres» parce qu'ils acceptent de collaborer au processus d'autonomie qu'amorce Israël. S'il faut en croire certains témoignages, les Palestiniens de Cisjordanie sont censés savoir ce à quoi s'oppose l'OLP, ils doivent s'y opposer aussi.

De son côté, Israël a commencé à appliquer la «politique de la main de fer» annoncée par le ministre de la Défense, le 9 novembre dernier, et qui consiste à dynamiter les demeures de ceux qui provoquent les forces de l'ordre ou s'associent à des opérations de l'OLP. C'est assez dire que le climat n'est pas précisément à la modération et à la paix dans ce petit coin du monde. On semble plutôt s'ingénier, de part et d'autre, à s'empoisonner l'existence.

Sur le plan diplomatique, la confusion se révèle encore plus cocasse. Samedi dernier, le représentant de l'Arabie Saoudite aux Nations unies, M. Gaafar Allagany, déclarait dans une entre-

vue au New York Times que l'article sept du plan Fahd devait bel et bien se lire «le droit de tous les États de la région à vivre en paix», et non pas «le droit des États», etc. Ceci veut dire, d'affirmer le diplomate, que le plan Fahd reconnaît Israël.

Dès lundi, le gouvernement saoudien rejetait l'interprétation de l'article sept, telle que faite par M. Allagany, alléguant d'abord qu'il s'agissait de «vues personnelles et inopportunes», et qu'ensuite son représentant à New York n'était pas autorisé à fournir pareille interprétation et enfin que les huit points de propositions saoudiennes sont clairs et ne nécessitent aucune interprétation.

La réaction saoudienne indique assez clairement qu'on entend, sinon confirmer, du moins entretenir l'ambiguïté. On fait semblant de ne pas reconnaître Israël tout en espérant qu'au fond tout le monde comprendra qu'on le reconnaît, du moins pour les fins de la négociation. Dans notre esprit, a encore indiqué M. Allagany, «on ne peut négocier sans s'asseoir ensemble, et cela signifie la reconnaissance» de tous les pays concernés, et le diplomate d'énumérer: «Israël, la Syrie, la Jordanie, le Liban et l'OLP».

Le démenti de Riyad paraît assez gratuit, puisque enfin, il se

trouve à confirmer en quelque sorte l'interprétation donnée lorsqu'il assure que les huit points du plan Fahd «sont clairs et ne nécessitent aucune interprétation». Pourquoi alors démentir un diplomate de carrière, car M. Allagany n'est pas le premier venu. Il représente son pays à l'ONU depuis maintenant dix-huit ans.

Au cours de son entrevue, M. Allagany a eu une remarque qui mérite d'être soulignée. Il a dit: «Les huit points (du plan Fahd) constituent une base de négociation, et non des conditions à prendre ou à laisser.» Ceci devrait tirer l'oreille du chef de l'opposition travailliste en Israël, M. Shimon Pérès, lequel déclarait récemment qu'Israël devrait être «prêt à négocier avec l'Arabie Saoudite, à condition que l'acceptation du plan de paix du prince Fahd ne soit pas un préalable».

À la lumière de ces éléments, il sera intéressant d'entendre ce que les pays arabes auront à dire lors de leur rencontre à Fez, au Maroc, le 25 novembre prochain. Il se peut que seize des pays participants se prononcent en faveur du plan Fahd, mais il y a une nuance de taille entre «être pour le plan Fahd», et ne le considérer que comme «base de discussion», comme vient de le laisser entendre M. Allagany.

JEAN PELLERIN

« ALLEZ JOUER DEHORS... »

Inondés que nous sommes de conditionnement physique programmé, de sollicitations « participatives », de cliniques où notre forme (ou notre méforme...) serait évaluée (dévaluée?), et j'en passe, une semaine de sport, peu importe qu'elle soit pour tous, risque de tomber comme une goutte d'eau dans une mare déjà opaque et désormais stagnante.

Agitons tout cela, et piquons la curiosité des gens: le Nord-Américain «moyen» atteint le maximum de sa forme à l'âge de 12 ans. Ceci selon une étude (une autre!), de Roy Shepherd, un physiologiste canadien, qui base sa conclusion sur les résultats de 9000 tests contenus au sein de la documentation médicale. Ceux-ci firent la preuve que notre endurance cardio-pulmonaire (capacité maximale d'oxygénation), amorce son déclin lors de l'adolescence. Et vlan!

En soi, ce qui précède n'a rien de rassurant, sinon qu'une nouvelle perspective de l'exercice et de la forme en général se fait jour. Une perspective qui nous est révélée par le docteur George Sheehan, un ex-cardiologue américain, dont la nouvelle vie consiste en une expérience de l'exercice.

Replongeons-nous dans l'atmosphère de notre enfance et rappelons-nous cette époque où nous «savions» l'exercice et la forme et la santé, instinctivement.

Notre exercice se nommait «jeu». C'était quelque chose que nous faisions gratuitement, quelque chose qui avait un sens, tout en étant dépourvu du but. «Je ressens cela, en courant, nous dit Sheehan. Pendant cette heure quotidienne, je suis un enfant qui fait ce qu'il veut et qui s'amuse. Je réalise soudain que ce qui arrive au corps n'est qu'un bon: je

dois d'abord jouer une heure par jour; le reste suivra.»

Le terme «expérience» est attrayant, de par ce qu'il évoque: la valeur qu'attache chaque individu à ce qui lui arrive; la vérité inhérente à un événement; la signification de tout incident, à quelque niveau de réalité que ce soit.

Le terme «exercice», par contre, a quelque chose de repoussant. Il parle science, mécanique, machines. Quelque chose de prescrit par un professionnel à un patient passif. L'exercice se résume à dire aux gens ce qu'ils devraient faire, et à se rendre compte qu'ils ne le feront pas.

Au mieux, les médecins parlent de santé et de bien-être. Ces concepts sont cependant trop fades pour pousser les gens à l'action. Au pire, ils jettent l'anathème sur le tabac et l'alcool, alors que leurs congénères recherchent l'inspiration qui leur vaudra de parfaire leur condition physique.

Les éducateurs physiques portent aussi leur part de responsabilité. Eux aussi prêchent la forme et l'exercice et négligent du fait même leur véritable objectif: le sport. Ils ont échoué dans leur mission de faire de chacun de nous un athlète. Ils se sont encadrés de science et de technique, se sont concentrés sur la science et ont perdu l'art. Ils ne recherchent plus la sagesse inhérente à chaque corps qui leur est confié. (...)

Nietzsche nous a légué cette pensée: «Lorsque mes jambes s'activent, je sens mes idées couler...» Activons-nous donc, retournons au sport maintenant et pour toujours. Retournons à l'âge de 12 ans et recommandons.

Bernard THIVIERGE
Hull

Les hôpitaux: l'autre côté

Ça fait quelque temps maintenant qu'on n'entend parler que des hôpitaux et de leur administration, ainsi que du mauvais service que ceux-ci fournissent aux patients.

J'en ai réellement marre (excusez l'expression) de n'entendre que du mauvais. N'y a-t-il jamais du bon?

Etant infirmière dans un milieu hospitalier, je vois peut-être quelques personnes qui ne savent pas ce que c'est d'être humain et compréhensif envers d'autres, mais je vois aussi (je dirai beaucoup plus souvent) énormément de bonté envers des patients qui souffrent. Savez-vous ce qu'on peut ressentir après avoir pris soin d'un patient ou même de plusieurs mourants pendant quelques semaines, en essayant d'être autant que possible à leurs côtés (parce qu'on a aussi 18 autres patients à soigner) jusqu'au dernier moment? Être infirmière ou docteur ne veut pas dire qu'on a moins de peine pour quelqu'un qui meurt ou qui souffre. On ressent la souffrance autant que d'autres. N'oubliez pas que nous sommes tous des humains, avec un cœur et une âme, et que nous ressentons les mêmes émotions que le commun des mortels!

On se plaint aussi du mauvais service à l'urgence mais, dites-moi franchement, si vous étiez

médecin et aviez un patient dans la salle d'urgence avec une coupure au doigt qui attendait depuis quelque temps, et un autre qui venait d'entrer à l'urgence avec de la difficulté à respirer, qui iriez-vous soigner d'abord? Question de bon sens, n'est-ce pas?

Si, dans quelques hôpitaux, il y a trop de gens qui attendent en civière dans les corridors de l'urgence, c'est réellement parce que les chambres sont encombrées. Vous n'avez qu'à faire un tour dans les couloirs des hôpitaux et me dire combien de chambres il y a de libres. Et, avec tout ça, les hôpitaux reçoivent des lettres du gouvernement leur demandant de couper sur leur budget, ce qui souvent veut dire sur le personnel. On en est rendu au point où, pour deux infirmières qui quittent leur poste, l'hôpital en engage une seule (à l'exception de l'urgence et des soins intensifs).

Mettez-vous à notre place. Nous nous surchargeons de travail (avec moins de personnel), ce qui fait que ce sont les patients qui en souffrent en définitive. Que de fois nous n'avons même pas le temps d'une pause-café ou encore de prendre notre dîner, parce qu'il n'y a personne pour nous relayer.

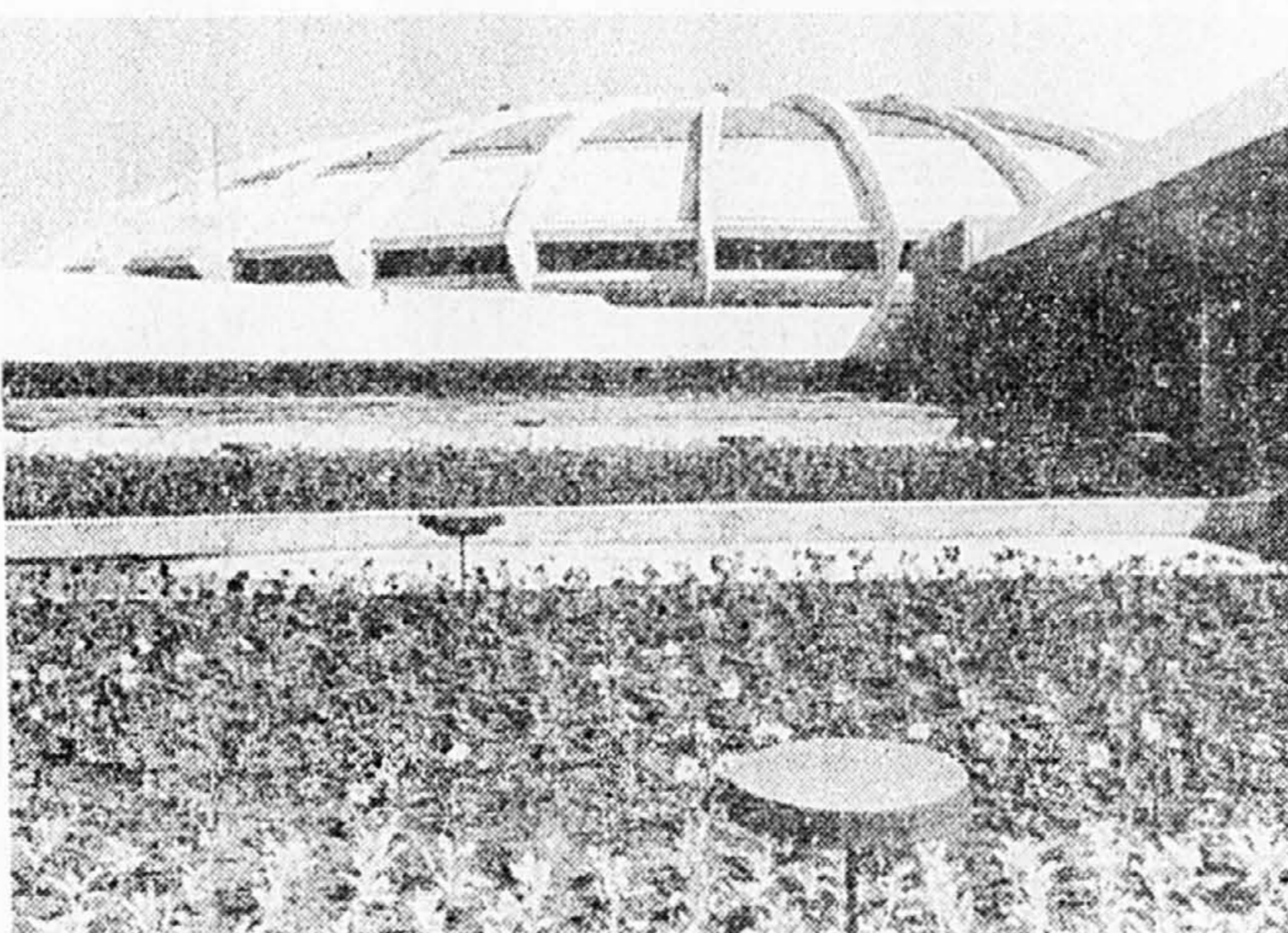
Nous ne sommes pas des robots. Nous sommes des humains comme vous. Nous nous fatiguons autant physiquement que moralement.

Et les salaires dont tout le monde parle, ils ne sont vraiment pas si élevés que ça pour le travail qu'on fait. Je me demande même s'ils ne sont pas insuffisants, compte tenu de la besogne qu'on abat.

J'aimerais que ceux qui trouvent tellement à redire essaient de prendre notre place, pour voir de visu l'énergie qu'on dépense, presque toujours le sourire aux lèvres, pour faire du bien au monde qui nous entoure.

Francine CAMOLINOS
Boucherville

EN VRAC



Et si on démolissait tout?

M. Jean Drapeau, Maire de Montréal

La finition du stade olympique semble vous causer de nombreux soucis, entre autres financiers. En tant que citoyenne de Montréal vos soucis sont mes soucis. Alors je tiens à vous aider. Après mûre réflexion, j'ai trouvé un moyen pour mettre définitivement un terme à nos soucis: la destruction du stade. Aux grands maux les grands moyens!

Vous pourriez convier tous les intéressés à une sorte de grande fête qui prendrait fin seulement après la destruction totale du stade. Chaque participant devra déboursier un maigre 25 ou 50 cents pour un certain nombre de coups de masses. L'économie n'étant pas notre domaine, laissons nos actuaux calculer le rapport le plus rentable entre le prix chargé, le nombre de coups de masses donnés et la foule attristée.

Vous direz peut-être que, comme le stade est gros et relativement solide, il n'y aurait que les gros et grands hommes costauds qui se présenteraient? Mais non, rassurez-vous! Les psychologues l'ont dit: les plus forts sont ceux qui sont les plus agressés. Alors, dans une société comme la nôtre, ça pullule: les femmes, les travailleurs, les chômeurs, les noirs, les juifs, les immigrants, les cyclistes, les étudiants, les enfants, votre chien, etc. Je fais confiance à votre imagination pour en trouver d'autres.

Et enfin, nos soucis ne seraient plus relégués qu'à d'heureuses anecdotes d'un mauvais rêve qui finit bien.

QUE LA FOIRE COMMENCE!!!

Danièle BOURASSA
Montréal

P.S. J'offre ma candidature pour l'organisation.

Une télévision rétrograde

À voir la série de téléromans radio-canadiens dont le thème est la terre, on jurerait que le ministre Garon a inclus la Tour de Radio-Canada dans son zonage agricole: «Terre humaine» (avec ou sans livre de recettes), «Le Temps d'une paix» (à la mode rétro) et «Les Girouettes».

Pourtant, tout le monde parle de retour à la ville. C'est vrai!

Lapsus calami

Comme vous l'avez dit dans votre réponse à ma lettre, dans LA PRESSE du 6 novembre, vous avez probablement non seulement mal lu le roman dont vous parlez, mais aussi mal lu le nom de l'auteur, car mon livre à moi n'est pas encore terminé! Conséquemment, il n'a bien sûr, pas encore été publié!

Lorsque j'ai écrit que je «refuse d'être critiqué avant d'avoir été lu», ceci n'était pas des

paroles en l'air! Je ne pensais pas être à ce point juste...

Sylvie DESROSIERS
Montréal

Tout le monde, sauf Mme Sylvie Desrosiers, aura compris qu'il fallait lire: «...j'ai lu les romans de MM. Bénil et Dubé de la première à la dernière ligne.» Il en sera de même, quand il paraîtra, de celui de Mme Sylvie Desrosiers.

André COUSINEAU
Montréal

Au sujet d'un copte à Montréal

Du Caire, je lis avec près d'un mois de retard l'article publié dans LA PRESSE du 26 septembre sous la signature de M. Pierre Saint-Germain et ayant pour titre: «Un clandestin copte à Montréal» — «J'aimerais mieux me tuer que d'être renvoyé en Égypte».

Permettez-vous de s'exprimer à un Égyptien qui aimerait mieux mourir que de quitter son pays et qui, souvent, a été l'hôte «ostensible» de votre ville?

Et si je me donne la peine de répondre, ce n'est pas que je fais cas de ce M. X., qui ne mérite pas qu'on parle de lui, mais c'est pour mettre en garde mes amis canadiens contre ce genre d'escroquerie politique. Epris de jus-

te, courageux, vous prenez vite fait et cause pour les opprimés; encore faut-il qu'ils le fussent...

Alors, M. X. a «fui la répression»? Laquelle? Ce héros de la clandestinité veut-il vous faire accroire que l'État égyptien mène une répression contre les chrétiens, les «coptes égyptiens»? Attention, c'est bien là la supercherie, car votre jeune homme (il parle de service militaire) fut battu par des membres musulmans à un syndicat d'étudiants...

De quoi se plaint le chou-chou à sa mère? D'avoir été rossé par la même main qui a assassiné notre président Sadate, ainsi que notre évêque prestigieux Amba Samuel? Confondre déli-

bérément les intégristes musulmans qui visent à s'emparer du pouvoir avec ce même pouvoir constitue une sombre supercherie dont, malheureusement, les Canadiens de bonne foi ont été dupes. (...)

Amin FAHIM
«copte égyptien»

Etant engagés dans un mouvement de solidarité avec des groupes impliqués dans le développement en Égypte, nous avons été bouleversés par l'article que signait M. Pierre Saint-Germain dans LA PRESSE du 26 septembre sous le titre «UN CLANDESTIN COPTE À MONTRÉAL». Le «héros» de ce récit étant en mal d'arguments pour convaincre les autorités canadiennes de l'immigration de consentir à son admission au pays, n'aurait-il pas eu beau jeu d'invoquer une prétendue répression qui sévirait contre les chrétiens coptes d'Égypte?

De plus, M. X a quitté l'Égypte en 1975 alors que l'extrémisme religieux ne s'y était pas encore manifesté. Arrivé au pays, il n'a cru bon de communiquer ses griefs à la grande presse d'ici qu'à la suite des troubles confessionnels qui ont fait la manchette des journaux. (...)

Il importe que les esprits lucides refusent de se laisser enfermer dans la psychose des fanatismes et anti-fanatismes aveuglants.

Antoine Jammal, Rami Hamam,

La langue avant l'économie

«Le Québec doit être français comme l'Ontario est anglaise, même si ça doit être au détriment des intérêts économiques québécois.»

C'est dans ces termes que s'exprimait M. Bernard Landry, ministre d'État au Développement économique, lors d'une allocution qu'il a prononcée devant des étudiants et des professeurs du HEC il y a quelques semaines.

Je pense que nous venons de trouver la raison majeure qui fait que «notre» gouvernement québécois a un déficit budgétaire de \$5 milliards.

Les ministres québécois se sont tellement occupés de la «langue française» qu'ils en ont perdu toutes notions de comptabilité, d'économie et d'administration publique. Les meilleures preuves de ce que j'avance, ce sont les «trous» que l'on retrouve un peu partout dans les finances publiques du Québec et, bien entendu, le déficit budgétaire dont j'ai cité le chiffre plus haut. En plus, il y a le fameux scandale de la SHQ, sans oublier les fameuses taxes indirectes comme, par exemple, les profits d'Hydro-Québec qui iront presque en totalité dans les coffres du gouvernement. Ce qui va entraîner une hausse des tarifs d'électricité.

Le ministre tient des propos très incohérents depuis 1976. Lorsqu'une bonne nouvelle économique est annoncée pour le Québec, c'est toujours grâce au gouvernement québécois; lors-

N.B.

- Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

Magda Tremblay, Solange Fahmy, Rachad Antonius, Claude Azzam, Pierre Sarraf, Wedad Antonius membres de la Corporation des amis des écoles chrétiennes d'Égypte, Montréal.

Sans vouloir entrer ici dans la controverse qui se déroule entre coptes notamment, au sujet de la répression qui s'est exercée en Égypte contre différentes tendances de l'opposition au présent régime, il importe de signaler ceci à l'attention des lecteurs: diverses organisations vouées à la défense des réfugiés appuient pour des raisons humanitaires les démarches de M. «X» pour demeurer au Canada, estimant qu'il serait exposé à des injustices s'il était renvoyé en Égypte. Le même appui s'adresse à d'autres coptes égyptiens qui sont venus au Canada depuis un certain temps à la suite des événements survenus dans leur pays.

P. S. G.

qu'une mauvaise nouvelle est annoncée, c'est la faute du gouvernement fédéral. Qu'est-ce à dire, M. Landry?

C'est la jeunesse d'aujourd'hui qui payera pour les gaffes, les erreurs et les maladroites de cette bande d'intellectuels sociaux-démocrates qui s'amuse depuis leur premier mandat avec l'argent des contribuables québécois. (...)

Denis PICHE
Duvernay, Laval

Dites-le avec des fleurs...

M. Marc-André Bédard Ministre de la Justice
Lors de mon bref séjour à Montréal, j'ai remarqué, du côté opposé de ma fenêtre de l'hôtel Reine-Elizabeth, un ensemble de fleurs sur la pelouse de la cathédrale Marie-Reine-des-Coeurs qui formait les mots: «aime» et «love» (anglais).

Étant un citoyen canadien qui respecte la loi du pays — je suis un peu étonné que la Loi 101 qui spécifie clairement la restriction des enseignes anglaises ne soit pas respectée!

Les coupables de ce flagrant délit devraient être reprimandés sévèrement.

Edgar H. DAVIS,
Calgary, Alberta

Testons aussi les francophones

Que le Québec impose des examens rigides aux membres des corps professionnels, en vue d'établir leur degré de connaissance du français, ne peut qu'améliorer le calibre de leurs services. Mais pourquoi réserver cet honneur uniquement aux «autres»? On craint-on que les professionnels de la majorité ne puissent réussir ces fameux tests dans leur propre langue?

Marie RODGERS
Côte St-Luc

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7205
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Press	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

L'IMPOSSIBLE UN ORGUE NEUF POUR 1 SEMAINE SEULEMENT

AMMOND
POUR AUSSI PEU QUE

\$1295

EN SUPER-SPECIAL CHEZ

Roger Lerose
INC.

384-6222

1513 est, Fleury / 580 est, Ste-Catherine

SONY
PROJECTEUR VIDÉOSCOPE
GÉANT DE 50"

modèle KP-5020

- Modèle exclusif 2 pièces pour une plus grande mobilité
- Projecteur style table à café
- Écran facile d'entretien et lavable
- Construction 3 lentilles
- Sélection de canaux syntonisation 14 boutons-poussoirs
- Haut-parleurs Dual

Venez pour une démonstration

Nos techniciens se feront un plaisir de vous faire une démonstration et de vous informer.

CENTRE DE SERVICE

RCA
Yamaha
Revox
Zenith
DBX
Linn-Sondek

Sony
B/W
Alpine
Luxman
Bose
Quad

ateliers électroniques BROSSEAU

Saint-Hubert
3256, rue Grande-Allée
678-3430

Granby
31, rue Evangeline
378-0139

CONSTITUTION

Le plan Ryan n'est retenu qu'en partie par Trudeau

■ OTTAWA — Le premier ministre Trudeau a présenté hier un nouveau projet constitutionnel tenant compte de l'accord intervenu avec les provinces anglophones mais restreignant la portée du compromis offert au Québec samedi.

Le document qui est en quelque sorte une version révisée du texte à l'étude depuis un an modifie les articles traitant de la langue et de la formule d'amendement, mais il conserve intact celui traitant de la mobilité de la main-d'œuvre.

Ainsi, le gouvernement Trudeau accepte une partie de la proposition formulée par le chef de l'opposition Claude Ryan, mais ne tient aucunement compte des réserves émises par le premier ministre Lévesque le jour même de la clôture de la conférence constitutionnelle.

La semaine dernière à Québec M. Trudeau se disait prêt à discuter de la langue, du droit de retrait et de la mobilité de la main-d'œuvre, mais il a soutenu hier qu'il ne s'agissait pas d'offres fermes. «C'était des voies de négociations» a-t-il expliqué.

N'ayant reçu aucun signe d'intérêt de la part du Québec le gou-

vernement d'Ottawa a donc lui-même changé son projet pour y ajouter la «clause Canada» en matière scolaire et assurer une compensation financière aux provinces en certains cas de modifications de la constitution.

Pour atténuer les critiques face à la rédaction de son projet Ottawa accorde au Québec le droit de maintenir le seul critère de la langue de scolarisation des parents comme mode de sélection des enfants qui accèdent aux écoles de la minorité. Ailleurs au Canada on y ajoutera celui de la langue maternelle, ce qui fera revivre les «tests linguistiques» abolis par la Loi 101 chez nous.

Contrairement à ce que prônait M. Ryan cependant, le projet ne prévoit aucune mesure de réciprocité, c'est-à-dire qu'Ottawa n'exige pas que les francophones hors-Québec obtiennent la même qualité de services que les anglo-québécois en matière scolaire.

La formule d'amendement de la constitution est elle aussi remaniée pour ajouter une mesure de compensation advenant qu'une province refuse d'endosser un changement qui modifie ses compétences «en matière d'éducation

ou dans d'autres domaines culturels». Cette modification répond en partie aux attentes de M. Lévesque, mais celui-ci réclamait que la compensation soit versée dans tous les cas de retrait d'une province puisqu'il s'agissait de perte d'un droit acquis.

Finalement, M. Trudeau ne fait aucune place aux critiques de MM. Lévesque et Ryan au chapitre de la mobilité de la main-d'œuvre et maintient la section traitant de «La liberté de circulation et d'établissement» de manière intégrale. Cette disposition, comme celle traitant de la langue, risque de bousculer des lois du Québec et d'entraîner un long conflit avec Ottawa.

En conférence de presse dans la capitale hier, M. Trudeau a cependant indiqué que la porte n'était pas fermée et qu'il était encore possible de faire des amendements à condition que cela ne lui fasse pas perdre l'appui des provinces qui se sont déjà ralliées à lui.

Le gouvernement a par ailleurs continué d'essayer les critiques des femmes et des autochtones qui se retrouvent exclus de la Charte des droits en raison du troc

effectué par M. Trudeau il y a deux semaines. Le premier ministre s'est dit «désolé» de voir ainsi des sections de la Charte suspendues en raison de l'opposition des provinces et il a reproché à ceux qui le dénoncent maintenant de ne pas s'être manifestés plus tôt alors qu'il cherchait des alliés.

Selon M. Trudeau, le gouvernement du Québec poursuit la «politique du pire» en refusant tout accord avec Ottawa, l'indépendance sera plus facile à atteindre si le désaccord est plus grand semble-t-il.

Le chef libéral a de nouveau refusé de tenir une consultation populaire pour obtenir un mandat clair avant de terminer sa réforme constitutionnelle. Visiblement agacé par cette question, il a dit qu'il avait offert de tenir un référendum mais que seulement deux provinces étaient d'accord avec lui.

Les deux partis d'opposition ont blâmé le gouvernement en soutenant qu'il était le grand responsable de l'affaiblissement de son projet. Ils n'ont cependant pas indiqué quelle serait leur position lors de la reprise du débat vendredi ou lundi prochain.

Les droits des femmes demeureront soumis à l'arbitraire des provinces

■ OTTAWA — Les femmes du Canada ont échoué dans leurs efforts de dernière minute visant à obtenir la garantie intégrale de leurs droits dans le projet de charte des droits du premier ministre Trudeau.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

La Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse, dirigées respectivement par le néo-démocrate Alan Blakenay et le conservateur John Buchanan, ont opposé un refus catégorique aux demandes du fédéral visant à libérer ces droits de l'arbitraire des législatures provinciales. La charte des droits déposée hier aux Communes précise donc à l'article 28 que

les «droits et libertés qui y sont mentionnés sont garantis également aux personnes des deux sexes», mais son application demeure soumise à une clause de «nonobstant» qui accorde aux législatures provinciales le droit de se libérer de cette obligation. Les provinces qui se prévaudront de cette clause de «nonobstant» seront toutefois tenues de réaffirmer leur décision par voie de législation à tous les cinq ans, sans quoi elle deviendra caduque.

Tout au long des dernières heures, les fonctionnaires du gouvernement fédéral ont tenté en vain d'obtenir l'accord de toutes les provinces anglophones pour que le nonobstant ne s'applique pas aux femmes. Cette affaire a visiblement embarrassé les politiciens

fédéraux, et le ministre responsable de la situation de la femme, Mme Judy Erola, a fait savoir sa façon de penser à ses collègues mâles du cabinet. D'ailleurs le personnel du bureau de Mme Erola distribuait hier des rubans roses et bleus aux députés et ministres, symbolisant l'égalité des sexes. Son prédécesseur, M. Lloyd Axworthy en portait même un à sa boutonnière à son entrée aux Communes.

Au cours de la période de questions, Mme Flora MacDonald a demandé au premier ministre de confirmer l'obstination de certaines provinces sur ce sujet, et de les identifier. M. Trudeau n'a pu que confirmer son échec auprès de deux provinces, mais il a refusé de les identifier.

Ce n'est qu'à sa sortie des Communes que Mme MacDoanid a appris des journalistes l'identité des premiers ministres responsables. «Au moins je sais maintenant contre qui je dois me battre», a-t-elle déclaré. «Après tout, nous sommes en 1981 et non en 1981».

Pour sa part, Mme Judy Erola a déclaré hier soir à LA PRESSE que la «guerre n'est pas finie». Elle a ajouté que s'il lui est impossible de demander au gouvernement de violer l'entente conclue avec les provinces, il lui est possible d'informer les femmes du Canada de la situation, afin d'obtenir les pressions nécessaires auprès des politiciens. Elle s'est dit optimiste de voir les deux provinces concernées changer d'avis au cours des jours à venir.



Lysiane Gagnon

Trudeau et les femmes

■ Un an seulement avant que le PQ ne prenne le pouvoir à Québec, le premier ministre Trudeau l'avait qualifié de «particule». Faudrait-il maintenant croire que les femmes, qui forment les 52 p. cent de la population canadienne, constituent un «groupuscule» qu'on peut bafouer sans même y penser?

Le projet de charte que M. Trudeau vient de déposer aux Communes, tel qu'amendé en vertu du célèbre accord des 10 (moins le Québec of course), permet en effet aux législatures provinciales de contrevenir aux principes fondamentaux énumérés dans la charte — dont celui de l'égalité des femmes et des hommes.

Qu'est-ce que cette soi-disant charte des droits qui rend facultative la reconnaissance de l'égalité pour les femmes? Des que cela se saura, le premier ministre Trudeau, ce noble champion des libertés individuelles et du dialogue Nord-Sud, se verra de ridicule à travers le monde, lui qui vient, par pur entêtement, d'imposer à des commentants qui ont mille autres problèmes une charte qui n'est même pas une vraie charte, et qui ignore superbement les trois principales minorités au pays: les Québécois francophones (qui constituent la seule société organisée et culturellement vigoureuse de langue française au Canada), les autochtones et les femmes, qui, bien qu'étant la majorité, sont et seront encore longtemps traitées comme une minorité et devaient de ce fait recevoir une protection particulière.

Pire encore, c'est sans même s'en rendre compte que M. Trudeau a sacrifié les droits des femmes à une poignée de législateurs provinciaux qui veulent se réserver le droit d'adopter des lois discriminatoires envers leurs citoyennes.

Interrogé à ce sujet au lendemain de la conférence constitutionnelle par la députée Pauline Jewett du NPD, M. Trudeau a avoué son indifférence.

Relisons la description de cette scène ineffable, racontée samedi par notre collègue Gilbert Lavoie: «La réponse du premier ministre a été révélatrice. Dans son empressement de signer l'entente, il a négligé de vérifier le sort réservé aux femmes par ses partenaires anglophones: «J'ai accepté les conditions des sept premiers ministres. Ils proposaient certaines suppressions dont l'une visait les droits des autochtones. L'autre article dont vous parlez en faisait peut-être partie. Je n'en suis pas certain. Je vais vérifier...». Lundi, le premier ministre est revenu devant les Communes pour admettre la faute: «Les fonctionnaires (de dire M. Trudeau) se sont réunis jeudi et vendredi, et à ce que je crois savoir, il résulte de cette réunion que l'article en question (sur les femmes) serait soumis à la clause «nonobstant»...»

Les droits des autochtones, M. Trudeau se souvenait de les avoir bradés. Mais les droits des femmes, c'était flou dans sa mémoire. Les femmes, on sait bien, c'est si peu important. Un groupuscule, vous ôtez-je... De toute évidence, les droits des femmes avaient pesé encore moins lourd, aux yeux de M. Trudeau, que les droits des Inuit ou des Amérindiens, ce qui, on en conviendra, n'est pas peu dire!

Voilà qui, comme dirait le premier ministre lui-même dans sa langue de travail, «adds insult to injury». Voilà qui ajoute l'insulte à l'offense.

M. Trudeau, trop intelligent bien sûr pour ignorer l'énormité du scandale, a tenté d'obtenir le consentement des provinces pour revenir sur ce point de l'accord des 10. Il en manquait deux, semble-t-il, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan. Un gouvernement conservateur et un gouvernement néo-démocrate! Voilà qui confirme deux vieilles règles: primo, que les droits des femmes sont toujours la première chose que sacrifient les politiciens. Secundo, que tous les politiciens, à cet égard, sont pareils, quelle que soit la couleur de leur parti.

Mais au fait, pourquoi M. Trudeau n'a-t-il pas passé outre aux volontés de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse, lui qui a si superbement ignoré les volontés du Québec, qui compte pourtant deux fois plus d'habitants que ces deux provinces réunies?

On sait pourquoi: c'est parce que ces deux provinces ont des gouvernements représentatifs tandis que le nôtre ne l'est pas. Le gouvernement Lévesque vient d'être réélu avec une très nette majorité, mais le week-end dernier M. Trudeau mettait violemment en doute sa légitimité. Le PQ aurait-il pris le pouvoir par un coup d'État? Les électeurs auraient-ils été menés aux urnes un revolver dans le dos? Aurait-on jeté au fleuve des centaines de boîtes de scrutin pour contrecarrer une inéluctable victoire libérale?

Est-ce la clause Canada?

Concernant le Québec, cette pauvre province dont le gouvernement n'est pas représentatif, que signifie au juste l'amendement pratique (unilatéralement) par le gouvernement fédéral au chapitre des droits linguistiques?... A première vue, cela ressemble à la «clause Canada». Le Québec n'aurait pas à se soumettre à l'article donnant accès à l'école anglaise en fonction de la langue maternelle, mais serait soumis (si le parlement provincial accepte de modifier en conséquence la loi 101) à un autre article qui étend, grosso modo, l'accès à l'école anglaise aux enfants des parents qui ont fait leur cours primaire au Canada (plutôt que seulement au Québec, comme le dit la loi 101).

Manifestement, le fédéral a tenté de s'aligner sur la loi 101. Ainsi a-t-on réduit au seul niveau primaire le dossier scolaire requis des parents. Mais plusieurs incongruités persistent, qui montrent encore une fois qu'Ottawa ne fait que du gâchis quand il se mêle de la langue d'enseignement.

Exemples: la charte maintient la notion de citoyenneté (contrairement à la loi 101, qui, par ailleurs, donne le choix entre le dossier scolaire du père ou de la mère). La charte ne contient pas la notion des droits acquis indépendamment de la citoyenneté (notion que la loi 101 respecte scrupuleusement). La charte enfin n'exclut pas, contrairement à la loi 101, l'intégration éventuelle des enfants des nouveaux immigrants à l'école anglaise, alors que la loi 101, respectant tous les droits acquis de la minorité installée ici au moment de son entrée en vigueur, ferme pour l'avenir le robinet de l'anglicisation des immigrants.

La charte est donc à la fois plus restrictive, pour l'accès à l'école anglaise, que la loi 101, car la charte réserve ce droit aux citoyens sans tenir compte des droits acquis des autres, et moins restrictive que la loi 101, dans la mesure où la charte ne ferme pas définitivement la porte de l'école minoritaire aux nouveaux immigrants... lesquels, une fois citoyens, et s'ils ont fait leurs études primaires quelque part au Canada, pourront s'ils viennent au Québec envoyer leurs enfants à l'école anglaise.

Marois au repos

■ Sur la recommandation expresse de son médecin, le ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du Revenu, M. Pierre Marois, entame aujourd'hui une période de repos de six semaines.

Un communiqué publié par le ministre précise que bien que l'état de santé de M. Marois ne soit aucunement alarmant, il lui a été conseillé de cesser ses activités pendant quelque temps.

Dans l'intervalle, c'est l'adjoint parlementaire du ministre, le député de Prévost Robert Dean, qui administrera les dossiers du ministère.

OUVERT AU PUBLIC SOLDE DE FOURRURES DU DISTRIBUTEUR

Face à un surplus de ses stocks d'importation le distributeur lance un solde directement aux consommateurs.

LUXUEUSES FOURRURES DE LAPIN FRANÇAIS IMPORTÉES

Vaste choix de styles, tailles et teintes.



DIRECTEMENT DE L'IMPORTATEUR — PRIX TRÈS MODIQUES

Luxueux blousons de lapin français importés

\$6999

AU LIEU DE \$120

Luxueuses vestes de lapin français importées

\$8999

AU LIEU DE \$150

Luxueuses vestes de lapin français importées, pleines peaux

\$12999

AU LIEU DE \$220

Luxueux manteaux de fourrure longs, pleines peaux, en lapin français importés

\$19999

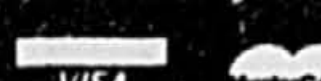
(pas montre) AU LIEU DE \$350

3860, boul. Saint-Laurent (en face de WARSAW)

Heures d'ouverture

lun à ven 10h00 à 6h00
samedi 10h00 à 5h00

Distribution G.J. Enrg. Tél: 849-3250



Les Hell's Angels de Laval font l'objet de 4 perquisitions

Pour la seconde fois en moins d'un mois, les Hell's Angels ont fait l'objet, hier, de descentes des policiers. Les opérations se sont toutefois déroulées exclusivement à Laval, où le redoutable groupe de motards possède des pieds à terre à quatre endroits différents.

ANDRÉ CÉDILOT

Deux des endroits visités, au 3081 du boulevard Lévesque, à Chomedey, et au 644 de la 1ère Avenue, à Fabreville, sont considérés par les enquêteurs spécialisés comme des lieux de rencontres des Hell's. Les deux autres perquisitions ont été effectuées au 141 de la 69e avenue et au 5219 de la rue Churchill, à Chomedey.

Parmi les principales découvertes des policiers au cours de ces descentes se trouvent un revolver de calibre .32 chargé à bloc et un important lot de chaînes stéréophoniques encore emballées dans des caissons de bois. Les policiers ont également trouvé d'autres armes à feu, une certaine quantité de drogue et diverses marchan-

dises dont ils tenteront de déterminer la provenance au cours des prochains jours.

Une dizaine de personnes ont aussi été interpellées, mais il était toujours impossible, tard hier soir, de savoir si des accusations allaient être retenues contre elles. En plus de procéder à l'interrogatoire des suspects, les policiers avaient fort à faire pour terminer l'inventaire des objets saisis.

L'opération, à laquelle ont participé quelque 75 policiers de Laval et de la Sûreté du Québec, a été réalisée dans le cadre d'une enquête sur une série de vols par effractions perpétrés ces derniers mois dans des industries, commerces et résidences de l'île Jésus.

Comme leurs confrères d'autres municipalités, les policiers de Laval, a souligné l'un des responsables de l'opération d'hier, garde un oeil sur les activités et l'évolution d'organisations bien structurées comme les Hell's Angels, étant conscients des retombées criminelles dont elles peuvent être directement ou indirectement responsables.

Un optométriste et un opticien peuvent partager des services

QUEBEC (PC) — Un optométriste peut partager des services communs avec un opticien pourvu que chacun pratique sa discipline propre, c'est-à-dire l'examen de la vue d'une part et la vente de montures d'autre part, dans ses propres locaux.

C'est en substance la teneur d'un jugement rendu par le Tribunal des professions, qui a ainsi renversé un verdict de culpabilité prononcé par le comité de discipline de l'Ordre des optométristes contre un optométriste de Saint-Georges-de-Beauce, M. Emile Martineau, qui partageait certains services avec l'opticien Robert Laforge.

Les juges Jean Filion, Gilles Filion et Yvon Roberge en sont arrivés à la conclusion que le Dr

Martineau n'avait pas contrevenu aux règlements qui régissent l'ordre et le code des professions en partageant une salle d'attente et un service de secrétariat avec l'opticien.

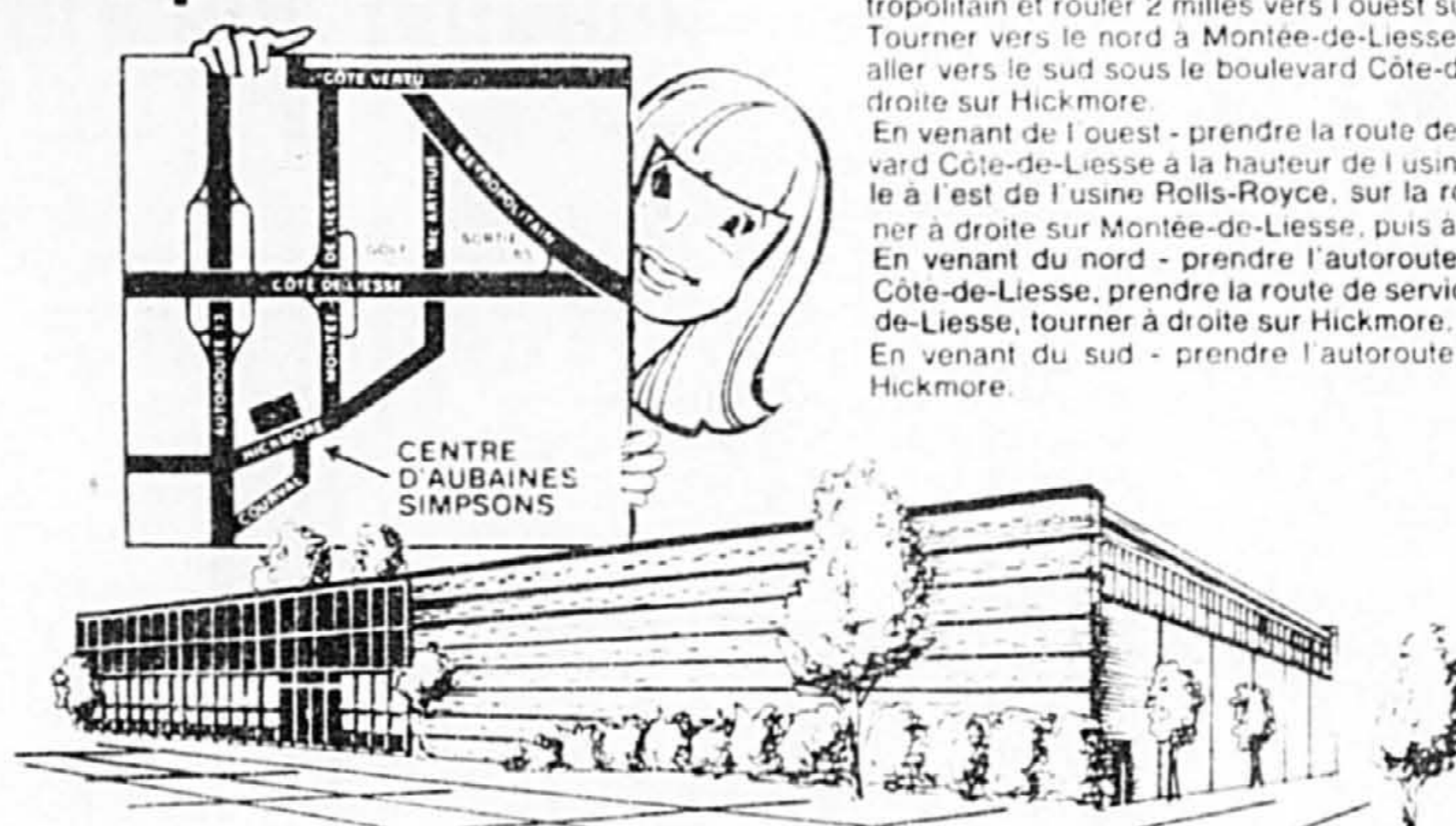
« Avec le respect pour l'opinion émise par le comité, ce tribunal conclut que le fait d'avoir une salle d'attente commune, une réceptionniste ou une secrétaire qui dessert à la fois un optométriste et un opticien d'ordonnance ne constitue pas une infraction à l'article 124 du règlement. L'appelant avant l'usage d'une ligne téléphonique privée et d'un bureau fermé où il peut être atteint personnellement et recevoir ses clients prévient, répond à la lettre et à l'esprit de l'article 124 », précisent les juges.

CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS

maintenant ouvert 6 jours par semaine

Le Centre d'aubaines
4895, rue Hickmore
Ville-St-Laurent
(une rue dépassé l'entrepôt Simpsons).

Lundi, mardi et mercredi:
9h30 à 17h30.
Jeudi et vendredi:
9h30 à 21h00
Samedi:
8h30 à 16h30.



L'endroit est facile à trouver

En venant de l'est - prendre la sortie 65 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse et tourner à droite sur Hickmore.
En venant de l'ouest - prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls-Royce. 1/2 mile à l'est de l'usine Rolls-Royce, sur la route de service, tourner à droite sur Montée-de-Liesse, puis à droite sur Hickmore.
En venant du nord - prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Côte-de-Liesse, prendre la route de service jusqu'à la Montée-de-Liesse, tourner à droite sur Hickmore.
En venant du sud - prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Hickmore.

Durant notre solde d'entrepôt, vous trouverez des articles à bas pris aux rayons suivants:

Appareils électroménagers
Appareils photographiques
Articles de sport
Articles ménagers
Aspirateurs
Calculatrices, machines à écrire

Chaussures (pour hommes, dames et enfants)
Jouets
Linge de maison
Meubles
Meubles juvéniles
Porcelaine

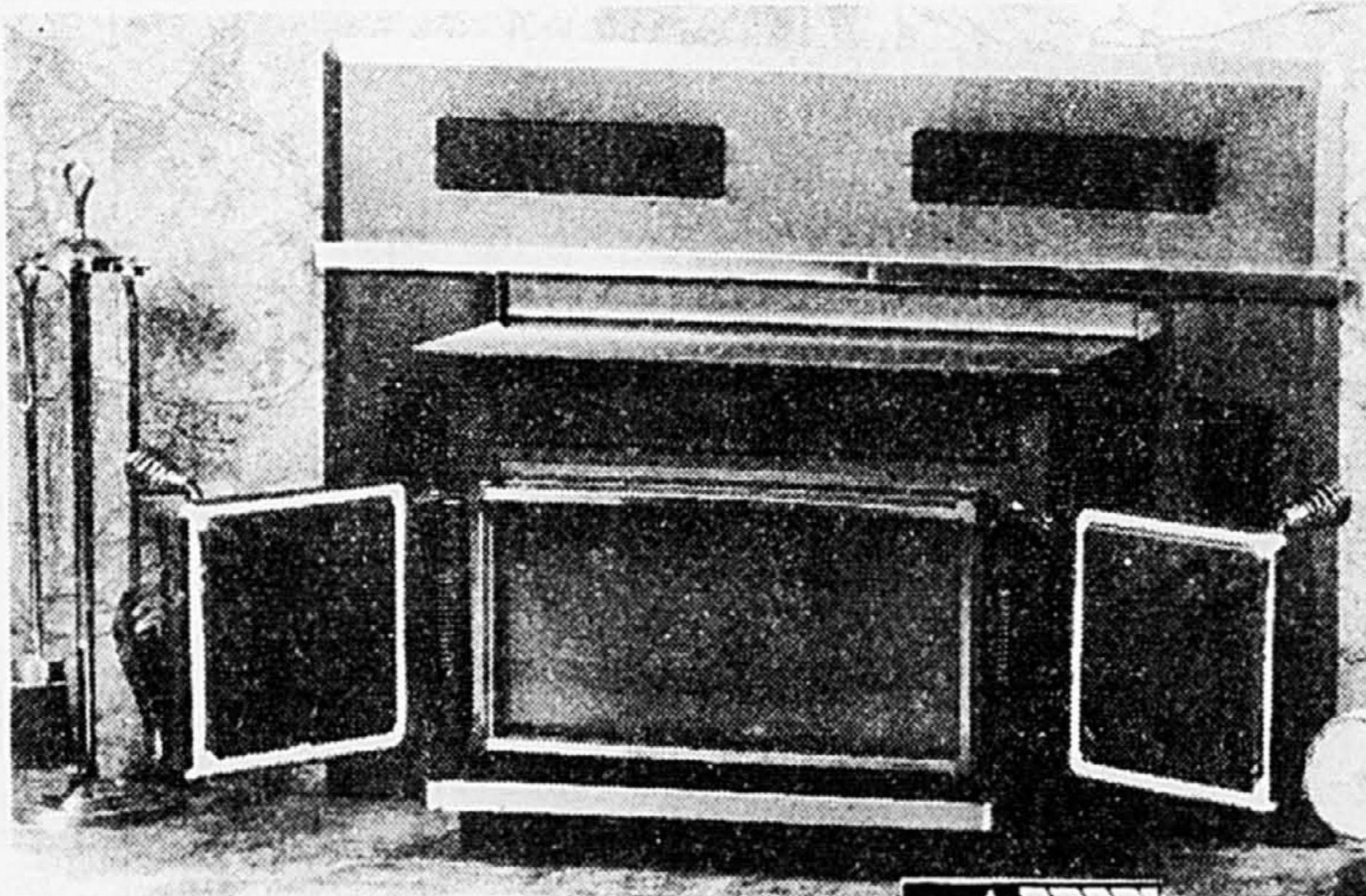
Quincaillerie, peinture
Radios, téléviseurs
Tapis
Tentures
Tissus, travaux d'aiguille
Vêtements (pour hommes, dames et enfants)

Les rabais saisonniers débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël



JOIGNEZ-VOUS AUX PROFESSIONNELS DU FOYER

Enfin un poêle à encastrer SÉCURITAIRE. Vous êtes décidé à convertir votre foyer ou même à le démolir? Arrêtez! NERGIFLEX a la solution pour vous: le poêle à encastrer ROYAL.



- Conforme aux normes ULC.
- S'adapte à la plupart des foyers.
- Échangeur de chaleur efficace.
- Récupère la chaleur perdue dans le foyer.
- Peut chauffer 1 600 pi car.
- Temps de combustion de 10 heures.
- Panneau étanche pour sceller le registre du foyer.
- Système complet pour le connecter dans la cheminée de votre foyer pour une sécurité complète.
- Pare-étincelles de verre conforme aux tests ULC.
- Partie supérieure amovible pour cuisson rapide.
- Cendrier amovible pour nettoyage facile.
- Livraison ou installation immédiate.



VOUS AVEZ DROIT À PLUS DE CHOIX!

NERGIFLEX INC.

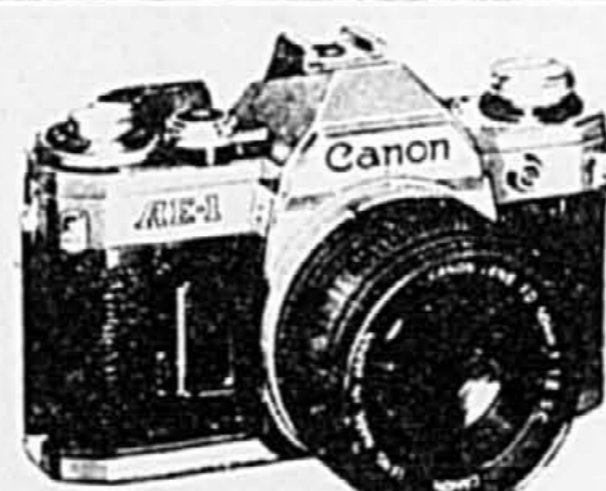
CENTRE D'ACHATS LE BAZAR
3710 COTE-VERTU tél.: 332-5230



COURS GRATUIT

À L'ACHAT d'un appareil 35 mm, nous vous offrons un cours d'une durée de 2 heures portant sur les multiples possibilités de votre nouvel appareil.

(choix de dates)
Valeur de \$25⁰⁰

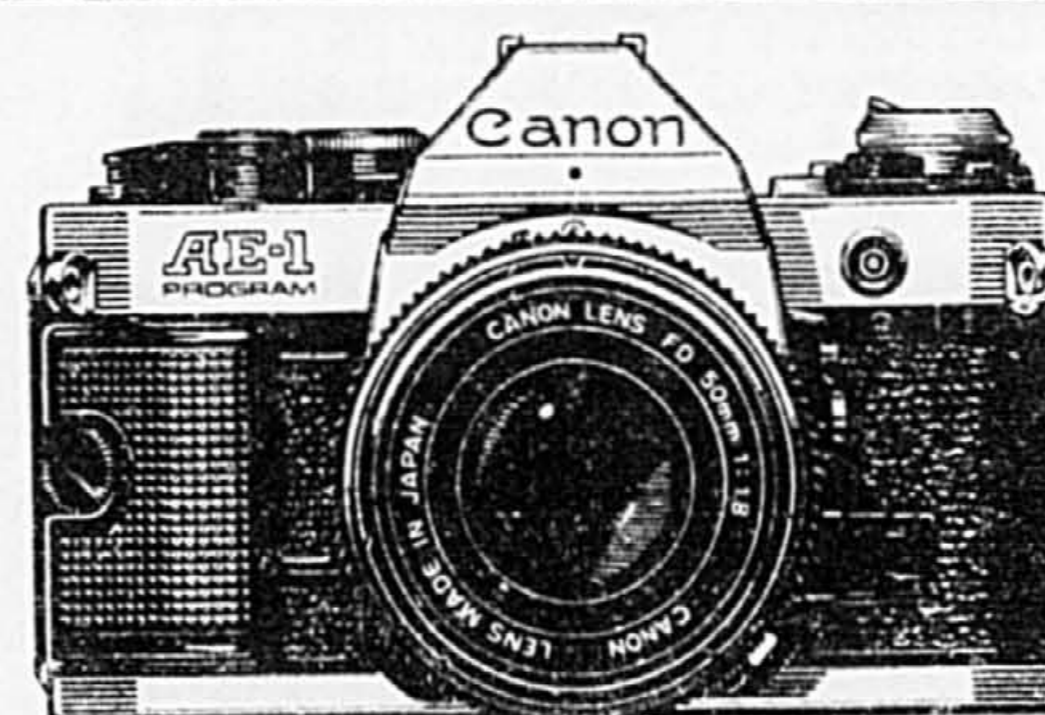


Canon

avec objectif 50 mm F 1.8.

Appareil facile à utiliser avec dispositif, priorité de vitesse d'obturation pour exposition automatique ou manuelle.

Prix Laplante \$299⁹⁵



Canon Program

avec objectif 50 mm F 1.8

- Le Canon le plus facile à utiliser jamais conçu!
- Le cerveau électronique est programmé pour ajuster tout seul la vitesse et l'ouverture.
- Réglage manuel possible.

Prix Laplante \$369⁹⁵



Canon

Flash électroniques

Speedlite 177 A \$99⁹⁵

Speedlite 188 A \$119⁹⁵

Speedlite 199 A \$169⁹⁵

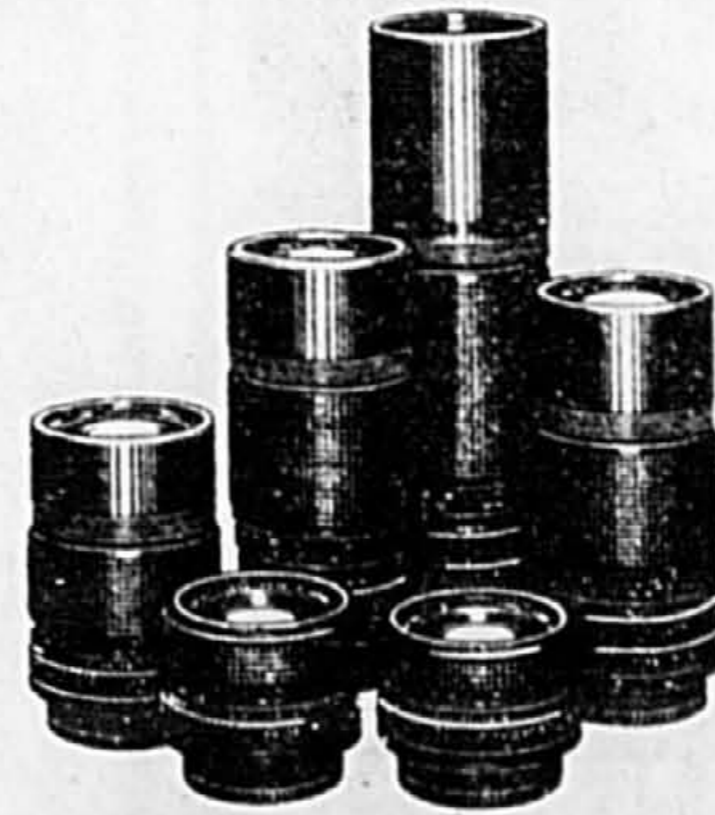
SPÉCIAL Canon



Canon

Appareil à mise au point automatique.

Prix Laplante \$194⁹⁵



Objectifs Canon

28 mm F 2.8 grand angle \$149⁹⁵

100 - 300 mm zoom F 5.6 \$299⁹⁵

35 - 70 mm zoom F 4 \$299⁹⁵

35 - 105 mm zoom F 3.5 \$339⁹⁵

100 - 200 mm zoom F 5.6 \$239⁹⁵

70 - 210 mm zoom F 4 \$299⁹⁵

photo
A. Laplante INC.

NOUS FAISONS AUSSI LA LOCATION

Photos passeport en cinq minutes

LES SPÉCIALISTES SYMPATHIQUES
242, boul. des Laurentides
Laval. Tél.: 669-0595



L'AHQ: l'hôpital n'est pas un simple support technique à la pratique médicale privée

Les pieds à l'hôtel Hilton mais l'esprit furetant du côté des coulisses parlementaires, les administrateurs qui participent au congrès annuel de l'Association des hôpitaux du Québec, se tiennent aux aguets du dépôt, aujourd'hui, par le ministre Pierre-Marc Johnson d'un projet de loi portant sur la question cruciale des effectifs médicaux. «Les hôpitaux ne doivent plus à l'avenir être à la merci de ressources médicales, être empêchés à cause d'une médecine absolument indépendante et qui choisit de s'établir là où elle le veut de remplir leur mandat et de ne pas pouvoir, offrir par exemple, un service de gynécologie à des femmes qui y ont droit», expose en toutes lettres un document divulgué, hier, par l'AHQ prête à défendre ce dossier auprès du gouvernement.

NICOLE BEAUCHAMP

Partant du postulat qu'un hôpital constitue une entreprise de services au lieu d'un simple support technique à la pratique médicale privée, le rapport d'un comité d'étude interne, dont l'AHQ a endossé les grandes lignes directrices, prescrit principalement deux remèdes au chapitre de l'organisation médicale dans les hôpitaux. Afin d'intégrer le corps médical aux rouages administratifs, le premier consiste à établir une seule ligne hiérarchique d'autorité où le directeur médical relèverait de la direction générale. Le second équivalait à un contingentement des médecins, c'est-à-dire fixer des plans d'effectifs médicaux correspondant aux programmes de services propres à chaque hôpital.

Ce dossier d'actualité, à cause notamment de son incidence financière sur le fonctionnement des 210 hôpitaux publics déjà contraints de comprimer leurs dépenses de \$75 millions cette année, a ainsi volé la vedette aux sujets discutés dans le cadre du congrès de l'AHQ. Dans une atmosphère

de gravité morose, ce congrès se déroule sous le thème central: «Le malade, raison d'être de l'hôpital». Le sort réservé au patient dans le contexte d'austérité financière alimente en effet beaucoup d'inquiétudes qui s'ajoutent aux travers maintes fois décriés des établissements hospitaliers. «Pour aller à l'hôpital, il faut être en bonne santé», lançait en boutade M. Armand Trottier, un «usager» qui a décrit les effets pour les malades de la sur-division des tâches dans un hôpital.

Pour sa part, le père Julien Harvey, jésuite et théologien renommé, a fait vibrer l'auditoire en reformulant le thème du congrès en ces termes: «Y a-t-il encore une place pour le malade dans l'hôpital au Québec? «Le point qui me semble le plus difficile est le suivant: comment éviter que les victimes d'une éventuelle réduction des services de santé assurés par l'Etat ne soient pas les plus faibles — vieillards, handicapés — et les plus pauvres? Socialement, ils sont bien mal équipés pour se défendre», a-t-il dit.

Le père Harvey a affirmé en outre qu'il souscrivait à la proposition de tenir un sommet sur la santé des Québécois, comme le réclame depuis deux ans l'AHQ à l'instar d'autres groupements: «La question de la part du revenu national à consacrer à la santé dépasse le monde hospitalier et doit être débattue au niveau national, dans ce que vous avez appelé vous-mêmes un «sommet sur la santé des Québécois». Je crois que la suggestion est plus urgente encore cette année».

L'AHQ n'a d'ailleurs pas remis sa requête en ce sens puisqu'elle figurait en filigrane de la brève allocution d'ouverture du congrès: «Qu'on le veuille ou non, nous sommes au cœur d'un grand débat collectif où sont conviés malades, soignants, administrateurs, gestionnaires et dirigeants politiques», a déclaré le Dr Gaston Harnois. Les congressistes attendent donc avec impatience le discours de clôture, demain, du ministre des Affaires sociales.



Pour lui faire vraiment plaisir à Noël... un cadeau de chez Simpsons



Blouses romantiques

Un moyen unique de manifester vos sentiments à Noël... la blouse romantique d'inspiration victorienne, offerte en 3 versions remarquables chez Simpsons. Elles sont rehaussées de volants, de broderie anglaise ou de dentelle qui ajouteront une touche délicate à tous ses vêtements... les ensembles et les pantalons aussi bien que les jupes. Polyester/coton d'entretien facile. Tailles 5 à 13.

A. Modèle avec col 4 pouces genre cape, en dentelle. Blanc seulement.

Prix Simpsons **\$36**

B. Col droit, empiècement en V à volant avec garniture broderie anglaise. Beige seulement.

Prix Simpsons **\$32**

C. Col droit, 2 plis devant, garniture dentelle. Blanc ou beige.

Prix Simpsons **\$32**

Rayon 302, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.



SAISIE DE SES MEUBLES

La Ligue de taxi de Montréal en appel

La Ligue de taxi de Montréal est allée en appel du jugement ordonnant la saisie des meubles de son siège social pour le paiement des sommes dues au fisc par son ancien directeur général, Me Jean-Paul Ste-Marie.

L'inscription en appel logée par le procureur de la Ligue, Me Pothier Ferland, équivaut à une suspension de la sentence jusqu'à ce que la cause soit à nouveau entendue. Les meubles de l'édifice situé

au 7373, rue Lajeunesse, ne pourront donc être mis en vente ces jours-ci comme le laissait entendre le verdict prononcé par le juge Louis Marceau, de la Cour fédérale.

L'opposition à la saisie signifiée par Me Ferland fera donc l'objet d'un nouveau débat en deuxième division de la Cour fédérale.

La somme réclamée par le fisc est de 11,630\$.

ACHETEZ DIRECTEMENT DE LA TANNERIE

VÊTEMENTS DE CUIR, SUÈDE ET PEAUX DE MOUTON À DE TRÈS BAS PRIX!...

Pantalons en cuir et suède pour hommes et femmes À partir de \$129



Pour hommes et femmes **MANTEAUX LONGS EN PEAU DE MOUTON À PARTIR DE \$399.**

MANTEAUX COURTS ¾ PEAUX DE MOUTON Hommes et femmes À PARTIR DE \$299.

MANTEAUX LONGS pour hommes et femmes CUIR ET SUÈDE À PARTIR DE \$199.

MANTEAUX LONGS OU TAILLEURS EN SUPER SUÈDE À PARTIR DE \$399.

LE MOULIN DE LA TANNERIE

9475, rue Esplanade Montréal 387-8013

281 ouest, St-Valier Québec 529-2531



Tenues de ski pour fillettes

Prix Simpsons **64⁹⁹** ens. 2 pces

Ensembles de haute qualité, de confection canadienne. Nylon «Taislan» rebelle à l'eau et aux intempéries, chaud coussinage polyester. Les 2 modèles avec poignets tempête en tricot, glissières calibre lourd et salopettes. Tailles 7 à 14.

D. Ens. 2 tons. Gris ou gris/mûre. E. Ens. avec 2 poches à boutons-pression. Bleu centaurée.

Rayon 336, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

La joie des fêtes débute chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël.



VOL ET SÉQUESTRATION À LONGUEUIL

La victime aurait participé au crime reproché à l'accusé

■ Selon l'avocat de Jean Tremblay, accusé de l'enlèvement et de la séquestration du comptable d'une banque de Longueuil, en décembre 1980, et ce en plus d'un vol de \$135,000 commis par la même occasion, tous ces crimes n'auraient tout simplement pas été commis parce que

la victime principale, Thomas Joseph Prucha, aurait non seulement participé à la conspiration qui les a précédés, mais également à leur exécution.

Presque au terme, semble-t-il, d'un plaidoyer qui en était à sa troisième journée, Me Léo-René Maranda a soumis aux jurés qui

ont entendu le procès, sous la présidence du juge Raymond Landry, quelque vingt et une raisons qui devraient les inciter à croire que l'employé de banque «enlevé» avec son épouse et sa belle-mère, était lui-même dans le coup. Ce qui ne pourrait donc que les amener à acquitter le prévenu.

de l'argent du sac qu'il avait lui-même rempli, ce qui est contredit par ses subalternes.

Toujours selon le procureur de la défense, le comptable aurait dissimulé le sac d'argent dans un sac vert, un geste que l'on posait habituellement avant de déposer l'argent dans le coffre d'une voiture. Il aurait, au surplus, trompé la police sur le signalement des suspects, et il ne l'aurait donné qu'après leur avoir laissé le temps de s'échapper. Et il se serait trompé volontairement sur le nom du motel où les trois avaient été gardés.

censés avoir été posés sur ses yeux, alors que, selon ses dires, il n'était pas retourné à son domicile entre-temps. Il prétend encore avoir jeté une chemise qui aurait pu servir à identifier les agresseurs, alors que personne d'autre n'a vu cette chemise.

Le procureur de la défense soutient également que la façon dont sa jolie épouse est habillée, et l'état délabré de sa vieille voiture, indiquent qu'il a besoin d'argent. Puis, dit-il, il trahit une inquiétude d'être soupçonné qui ne se serait pas manifestée s'il avait la conscience en paix.

en remettant la poche d'argent.

Dans certains cas, il va sans dire, le comptable avait donné des explications de ses gestes et de ses paroles, au cours du procès. C'est cependant ce qu'en a retenu la défense.

Et c'est en posant, à leur sujet, 21 questions ou en y allant même de plusieurs affirmations catégoriques de complicité, que le procureur de Tremblay a demandé aux jurés de décider de la non-culpabilité de son client.

Le juge Landry devrait, à son tour, aujourd'hui livrer ses directives à ce même jury, et le verdict est donc possible pour demain.

On a retrouvé chez lui les morceaux de bandage qui étaient

Et puis, finalement, il aurait dit: «Donnez-moi des nouvelles».

Parmi les raisons données et les faits évoqués, le procureur de Tremblay souligne qu'à un moment donné, M. Prucha a désigné l'auto utilisée pour le transport, comme étant «son auto», qu'à un autre moment, parlant d'un des suspects, il dira: «Pas un de ma bande!»

De plus, il aurait prétendu avoir retiré

PROGRAMME SPATIAL

Un groupe privé veut acheter une navette

■ PRINCETON, N.J. (AP) — Un groupe d'investisseurs privés a eu des contacts avec l'administration Reagan, dans le but d'acheter une navette spatiale, a révélé l'une des personnes concernées par ce projet.

C'est la première tentative d'un groupe privé pour faire son entrée dans le programme spatial américain à ce niveau, notent les spécialistes.

Des dirigeants de la firme Space Transportation de Princeton (New Jersey) veulent acheter une navette similaire à la navette Columbia, et la louer à des utilisateurs — la NASA ou des utilisateurs privés —, a rapporté hier le quotidien Dallas Morning News.

«En résumé, il y a beaucoup de gens qui payent beaucoup d'argent pour utiliser des satellites à un travail qu'une navette peut effectuer pour moins cher», a expliqué M. William Sword Jr., qui fait partie avec son père du groupe d'investisseurs de Princeton désireux d'acquiescer une navette. «Nous pensons que les investisseurs privés peuvent prendre en charge toutes ces affaires futures plus efficace-

ment que le gouvernement», a-t-il déclaré à l'Associated Press.

«Pour ma part cela fait très, très longtemps que je pense que les engagements privés de fonds pour l'espace sont la clé du succès du programme spatial américain», a affirmé le Dr Klaus Heiss, l'un des promoteurs de l'opération, cité par le Dallas Morning News.

Selon le quotidien, la firme a récemment présenté ses propositions au conseiller gouvernemental pour les affaires scientifiques, M. George Keyworth, chargé par ailleurs d'une étude sur la politique spatiale à long terme.

La firme Space Transportation aurait l'intention d'acheter la cinquième navette, et aurait déjà \$200 millions, selon un proche de la firme; le chiffre n'a pas été confirmé par le Dr Heiss. Le prix de la navette Columbia est estimée à plus de \$500 millions.

L'administration américaine n'a pas fait de commentaires sur ces projets, se contentant de confirmer que ces contacts avaient bien eu lieu.

Aeroflot blâme les contrôleurs pour son viol de l'espace US

■ WASHINGTON (AP) — L'Union Soviétique a mis hier sur le compte des contrôleurs aériens canadiens et américains le fait que deux de ses appareils commerciaux aient survolé sans autorisation le territoire des États-Unis.

Ces deux vols avaient suscité de vigoureuses protestations de la part du Secrétariat américain à la Défense, la semaine dernière.

Dans un message adressé à la Régie américaine de l'aéronautique civile, la ligne aérienne soviétique, Aeroflot, décrit ces deux incidents, survenus le 8 novembre, comme des «erreurs excusables» commises par le personnel d'Aeroflot, et nie qu'il se soit agi d'un effort intentionnel visant à violer l'accord aérien conclu entre l'URSS et les États-Unis.

Aeroflot, dans son message, affirmait que le pilote de l'un des deux avions avait reçu des contrôleurs aériens de Gander, à Terre-

Neuve, des instructions qui l'avaient obligé à survoler le Nouvelle-Angleterre.

Les Soviétiques blâmaient par ailleurs les difficultés de contrôle existant aux États-Unis pour l'erreur qui avait amené le pilote du second appareil à suivre un trajet similaire.

La Régie avait révélé lundi qu'elle se proposait de suspendre pour une semaine, à partir du 21 novembre, les vols d'Aeroflot en guise de représailles. Cette suspension avait été requise par le Secrétariat d'État, qui avait accusé la ligne soviétique d'avoir survolé des «secteurs sensibles» de la Nouvelle-Angleterre.

Un porte-parole de la Régie a laissé entendre toutefois que celle-ci pourrait accepter l'explication d'Aeroflot et annuler la suspension prévue, particulièrement si le Secrétariat d'État se montrait favorable à une telle mesure.

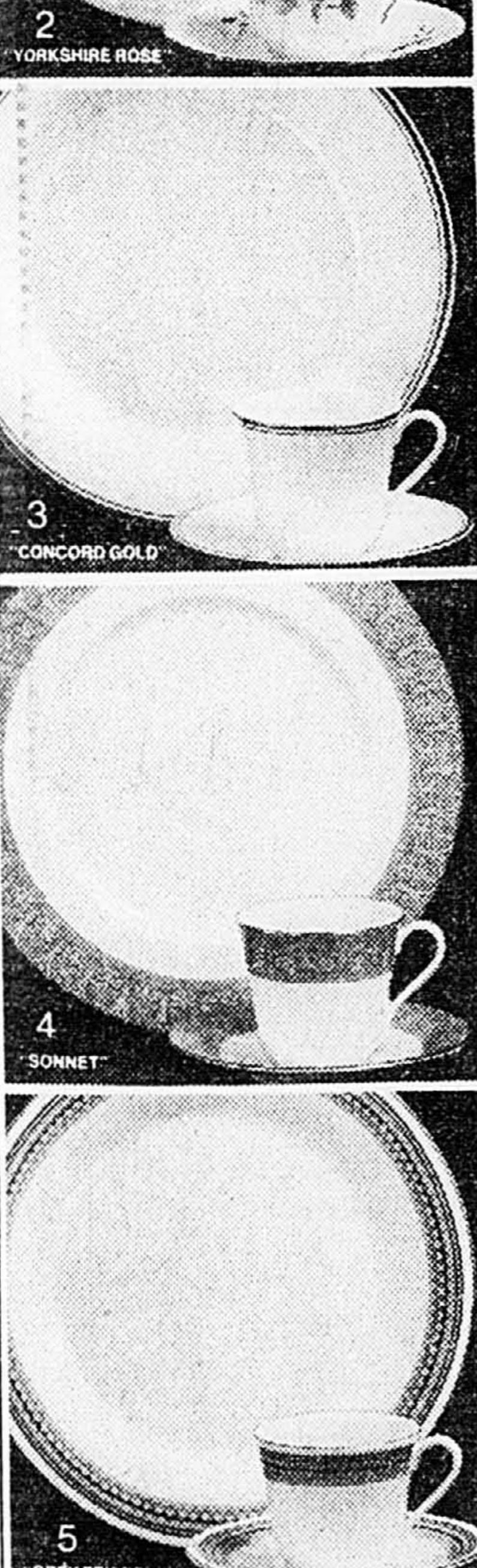


ERRATA

Veillez prendre note des corrections suivantes dans l'annonce parue dans La Presse du mercredi 18 novembre 1981. Page A 24, articles C, D, E, F: L'illustration D correspond à l'article C, l'illustration E correspond à l'article D, l'illustration F correspond à l'article E, l'illustration C correspond à l'article F.



Fine porcelaine «Kind of Loving» de «Royal Doulton» à bons prix Simpsons!



1. «Flirtation» - bouquet de fleurs ton pastel avec garniture ton or.
 2. «Yorkshire Rose» - 2 roses avec garniture ton or.
 3. «Gold Concord» - garniture de 2 bandes ton or.
 4. «Platinum Concord» - (non représenté) - avec garniture 2 bandes ton platine.
 5. «Sonnet» - motif vert mousse à la bordure avec garniture ton or.
 6. «Grey Friars» - motif gris bleu à la bordure avec garniture ton platine.
- Le couvert 5 pces comprend: assiette à diner, assiette à salade, assiette pain / beurre, tasse et soucoupe.

	Prix Simpsons	Prix Simpson
Ens. 5 pces	45.00	47.97
Assiette à soupe	12.60	13.77
Crémier	17.37	19.17
Sucrier couvert	28.17	31.50
Théière	55.50	59.70
Plat 13 1/2"	40.50	43.50
Légumier ovale	40.50	43.50

Lors de la commande, veuillez indiquer le motif.

Rayon 445, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... 842-7221 jour ou composez... 842-7221 nuit.

Pour une table ravissante au Temps des Fêtes ou pour offrir en cadeau!

Fine porcelaine «Kind of Loving» de «Royal Doulton» d'Angleterre. Un cadeau toujours apprécié! Au choix: 6 motifs décoratifs sur fond blanc.

Les aubaines des Fêtes débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël!



L'ART DU TAILLEUR D'ANTAN EST BIEN VIVANT A

L'Usine de Vêtements et Habits

Montrez-vous exigeant, vous pouvez maintenant effectuer vos achats directement chez le manufacturier et économiser jusqu'à 50% du prix de détail suggéré.



Usine de Vêtements et Habits

5455 DE GASPÉ, SUITE 1000, 10^e ÉTAGE 273-3616
LUNDI À VENDREDI 8 À 17 HEURES - SAMEDI 8 HEURES À MIDI
3 RUES À L'EST DU BOUL. ST-LAURENT VIA ST-VIAEUR

LES « 14 SOLEILS » SOUS LE PQ

Les ministres péquistes ont utilisé les avions du gouvernement 989 fois en 1980

de notre bureau de Québec

■ QUÉBEC — Les libéraux se sont scandalisés, hier, à l'Assemblée nationale, de «l'utilisation abusive» du service aérien gouvernemental par sept ministres du cabinet Lévesque, en 1980, appuyant leurs allégations sur le plus récent document du ministère des Transports qu'ils aient pu trouver.

Pour la seule année 1980, les ministres du Parti québécois ont utilisé à 989 reprises les avions gouvernementaux qui volent au coût de \$2,000 l'heure.

«Alors qu'on demande à tous les citoyens de se serrer la ceinture, a commencé Raymond Mailloux, ex-ministre des Transports du temps de Robert Bourassa, le Conseil exécutif donne le plus

mauvais exemple de gaspillage de fonds publics.»

Et, en tête du tableau de démerite de M. Mailloux, figurent les ministres Lucien Lessard (111 utilisations d'un appareil gouvernemental en 80), Marcel Léger (97 fois), la ministre défaite Jocelyne Ouellette (94 fois), Jean Garon (87 fois), Pierre Marois (87 fois), Yves Bérubé (83 fois) et Guy Tardif (73 fois). Mais le pire, selon le député de Charlevoix, c'est que la majorité de ces voyages furent effectués entre Québec et Montréal, là où il existe bien d'autres moyens de transport moins coûteux.

Estimant à \$2,000 l'heure l'usage d'un appareil gouvernemental et à deux heures l'aller-retour Montréal-Québec, M. Mailloux

accuse les sept ministres «d'aller, chaque fois, chercher \$4,000 dans la poche des contribuables et de dilapider les fonds publics à leur avantage personnel.»

L'ancien ministre libéral a aussi rappelé que, de son temps, il avait dû essayer les foudres de l'opposition péquiste pour moins que ça: «Pendant la campagne électorale de 1976, on critiquait les limousines des ministres, on nous suggérait de rouler dans des Volkswagens, des suppositoires d'autobus. Allez-y voir aujourd'hui quelles sortes de voitures sont à la porte des ministres.» M. Mailloux a néanmoins reconnu que cet «outil de travail» est indispensable à un ministre, et il a admis que le service aérien gouvernemental répond, lui aussi, à

un besoin réel des membres du Conseil exécutif, «dont le temps est précieux»; il a d'ailleurs félicité, au passage, le premier ministre, les ministres Parizeau, Laurin, Morin (Jacques-Yvan), Charbon et Clair pour le bon usage qu'ils font du service aérien.

Plus tard au cours de la journée, son collègue de Gatineau, M. Michel Gratton, est revenu à la charge sur le même sujet et a réclamé du premier ministre une enquête du Vérificateur général.

M. Lévesque a rejeté cette suggestion, tout en indiquant qu'il émettra bientôt une nouvelle directive pour l'utilisation des avions du gouvernement, afin, a-t-il dit, d'éviter qu'il y ait des «exagérations contre lesquelles il

faut se prémunir, en fonction de cette espèce d'installation au pouvoir dont il faut se méfier, surtout lors d'un deuxième mandat de gouvernement.»

L'un des «accusés» des libéraux, le ministre Marcel Léger a, quant à lui, confié, au cours d'une conversation avec LA PRESSE, qu'il voyait dans tout ça «une tactique pour essayer de faire diminuer notre efficacité d'être présent dans le décor. Mais c'est de bonne guerre de la part de l'Opposition d'essayer de nous discréditer; je suis d'ailleurs bien placé pour en parler puisque c'est moi qui, au début des années 70, avait dénoncé «les 14 soleils» des libéraux de Bourassa, qui, eux, se servaient des avions du gouvernement pour aller conduire du monde à Old Orchard et en Floride.»

M. Mailloux a terminé son intervention en présentant une motion de blâme contre le gouvernement «pour le gaspillage éhonté de fonds publics que constitue l'utilisation abusive du service aérien gouvernemental.»

La motion du député de Charlevoix propose que le Vérificateur général, M. Rheal Chatelain, enquête dans ce dossier et recommande des mesures correctives.

Rappelons que le gouvernement possède trois avions pour le transport de personnes, soit deux turbo-propulseurs de type F-27 et un jet de type DH-125.

Le gouvernement possède aussi un avion-hôpital et quelques avions-citernes pour l'extinction des feux de forêt.

En 1972, c'est le PQ qui accusait...

■ QUÉBEC (PQ) — Il y a exactement deux ans, les députés du Parti québécois qui formaient alors l'opposition accusaient des ministres du gouvernement libéral de Robert Bourassa de se servir des avions gouvernementaux à des fins personnelles.

C'est justement le whip de l'opposition péquiste, le député de Lafontaine Marcel Léger, qui portait les accusations.

M. Léger établissait qu'en 1972, le ministre des Transports du temps, le libéral Georges Tremblay, utilisait régulièrement l'avion du gouvernement pour se rendre à son chalet privé situé dans la banlieue d'Old Orchard, au Maine.

Hier, M. Léger, devenu ministre, a été accusé par le libéral Raymond Mailloux, député de Charlevoix, d'utiliser abusivement les avions du gouvernement.

D'autres ministres libéraux en 1972 avaient eux aussi utilisé les avions du gouvernement pour se rendre au chalet de M. Tremblay, certains accompagnés de leur épouse.

La liste qu'avait fournie M. Léger comprenait le nom des ministres Raymond Garneau, Jérôme Choquette et Guy Saint-Pierre, qui ont tous pris leur retraite de la vie politique.

M. Georges Tremblay est devenu pour sa part président de l'Office des autoroutes du Québec.

Un autre ministre libéral du temps, M. Gérard-D. Lévesque, qui siège aujourd'hui dans l'opposition à l'Assemblée nationale, avait affirmé en 1972 qu'il avait maintes fois pris l'avion du gouvernement pour se rendre dans sa circonscription de Bonaventure quand il lui était nécessaire de se déplacer rapidement.

Il importe de rappeler qu'en 1974, toujours sous l'administration libérale, M. Mailloux, devenu ministre des Transports, avait réclamé un remboursement à deux députés libéraux qui avaient utilisé l'avion gouvernemental à des fins personnelles.

Le ministre de l'Agriculture du temps, M. Normand Toupin, avait dû rembourser quelque \$2,000 pour s'être rendu en vacances en Floride avec sa famille par le biais d'un avion du gouvernement.

Pour sa part, le député libéral des Îles-de-la-Madeleine, M. Louis-Philippe Lacroix, avait dû rembourser environ \$800 après avoir utilisé l'avion pour revenir de son comté à la suite de l'élection du 29 octobre 1973.

DROITS DES AUTOCHTONES

C'est l'Ontario qui a mis Chrétien en garde

■ OTTAWA (PC) — Dans une lettre en date du 7 mai dernier, le procureur général de l'Ontario a mis le ministre fédéral de la Justice en garde contre les dangers de l'enchevêtrement des droits des autochtones dans la constitution.

Cette garantie, a soutenu M. Roy McMurtry, pourrait produire «de l'incertitude, de l'injustice et de la division dans la société canadienne».

La lettre à M. Jean Chrétien a été rendue publique, hier, par M. Gary Potts, chef de la tribu indienne de Bear Island, dans le nord de l'Ontario. M. Potts a refusé d'indiquer comment elle était parvenue entre ses mains.

Chose certaine, a souligné le chef indien, la lettre prouve que l'Ontario a été du côté de ceux qui ont supprimé la garantie de l'entente du 5 novembre dernier entre Ottawa et les neuf provinces.

M. McMurtry a attiré l'attention de M. Chrétien sur le fait que l'insertion de droits à la propriété dans la constitution pourrait, par exemple, empêcher l'expropriation dans l'intérêt public de terres appartenant à des autochtones.

Toute loi, fédérale ou provinciale, qui entrerait en conflit avec des droits constitutionnels pourrait, par le fait même, être déclarée nulle.

C'est ainsi que les indigènes pourraient ne pas être soumis aux lois de la chasse et de la pêche, dans n'importe quelle province canadienne.

M. McMurtry n'en a pas moins reconnu que les autochtones éprouvaient des aspirations légitimes et il a dit espérer que leurs griefs se réglent.



Rabais \$90 — «Lagostina» chez Simpsons... le choix des bons cuisiniers!



Batterie de cuisine acier inoxydable «Lagostina»

Prix ord. Simpsons 259.98 **169⁹⁸** ens. 7 pcs

D'Italie... attrayante batterie de cuisine acier inoxydable avec fonds «Thermoplan» à revêtement aluminium pour répartition uniforme de la chaleur.

A. L'ensemble 7 pcs comprend: casseroles couvertes 1.2 et 1.6 L, poêle ouverte 24 cm, cocotte couverte 5.5 L.

Rabais 33% — Éléments libres

	Prix ord.	Simpsons
B. Ens. accessoires 7 pcs	44.98	30¹³
C. Plaf pour lasagne	54.98	36⁸³
D. Récipient étuveuse	49.98	33⁴⁸
E. Poêle ouverte 20 cm	47.98	32¹⁴
F. Poêle couverte 26 cm	84.98	56⁹³
G. Poêle ouverte 30 cm	99.98	66⁹⁸
H. Marmite couverte 8 L	142.98	95⁷⁹
J. Cocotte couverte 5.5 L	119.98	80³⁸

K. Casserole couverte 2.4 L	72.98	48⁸⁹
L. Casserole couverte 3.2 L	77.98	52²⁴
M. Casserole couverte 1.2 L	59.98	40¹⁸
N. Casserole couverte 1.6 L	67.98	45⁵⁴
P. (Non représenté) — Récipient bain-marie	49.98	33⁴⁸

Rayon 426, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

Les rabais saisonniers débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël



POUR CORRIGER LES EFFETS NÉGATIFS DE LA DOUBLE TAXATION DE L'ESSENCE

Paquette prône la hausse des subventions au transport en commun

■ QUÉBEC — Le député de Rosemont, M. Gilbert Paquette, qui présidait au cours de l'été le comité des onze députés péquistes chargé d'étudier la situation et les orientations budgé-

aux diverses commissions de transport.

En effet, il semble que le caucus des députés ministériels ait demandé au ministre des Transports, M. Michel Clair, d'étudier ce problème en priorité et d'y proposer des solutions à court terme de façon à ce que les usagers des transports en commun, en particulier tous ceux qui ne possèdent pas de voitures, ne soient pas pénalisés directement par l'augmentation excessive de l'essence.

M. Paquette estime que le bud-

get supplémentaire du ministre Parizeau est plus social-démocrate que le dernier budget parce qu'il va chercher plus d'argent chez les gens qui en ont plus les moyens. Il faut toutefois signaler que le comité des onze députés avait suggéré de n'appliquer la surtaxe de 40 p. cent sur l'essence que sur les deux millions de voitures de promenade alors que le ministre des Finances a décidé de l'appliquer sur tous les types de véhicules.

Selon le député de Rosemont, les nouvelles dispositions budgétaires vont soulager les secteurs

des Affaires sociales et de l'Éducation au chapitre des compressions et permettre d'accorder la pleine indexation des allocations d'aide sociale et des prêts et bourses dès l'an prochain.

En somme, il soutient que le budget supplémentaire est loin d'être catastrophique même s'il n'est pas réjouissant pour personne d'augmenter les taxes indirectes. M. Paquette soutient que l'indexation à 7,5 p. cent des tables d'impôt est maintenue ce qui est réconfortant dans le contexte où le gouvernement fédéral fait as-

sumer par le Québec 73 pour cent de ces coupures budgétaires.

Enfin, il estime que l'augmentation des recettes permettra prochainement au gouvernement de lancer de nouveaux programmes de création d'emploi.

Le promoteur de l'idée

C'est au député de Terrebonne, M. Yves Blais, que revient l'idée d'aller chercher de nouveaux revenus par l'imposition de taxes et de surtaxes sur les richesses énergétiques. Il avait fait une étude approfondie au cours de l'été pour

le Comité des onze dont il ne fait plus partie qui démontrait que cette forme de taxation constituait la principale clé de la solution aux problèmes économiques du Québec et la source d'alimentation de la banque de richesses distributives d'un gouvernement social-démocrate.

Bien que sa proposition n'aurait affecté que les véhicules de promenade, M. Blais soutenait qu'en haussant le prix du pétrole québécois au niveau international, cela aurait pour effet de mater l'inflation et de récupérer le pouvoir monétaire issu de la péréquation.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

taires du gouvernement, a indiqué hier à LA PRESSE que les effets négatifs de la double taxation de l'essence sur les tarifs du transport en commun pourraient être corrigés par l'augmentation des subventions gouvernementales

Rabais \$7 le mètre carré
Moquette «Elegant Touch» installée



Belle moquette en peluche nylon pour vos pièces à circulation intense

Prix ord. Simpsons
31,26 m², installée

24²⁶

Un magnifique couvre-plancher, quelle belle façon de recevoir en beauté vos invités pour le temps des Fêtes! Voici une superbe moquette en peluche «Antron III» nylon alliant robustesse et confort moelleux. Tissage «Sakony» à filaments continus pour empêcher l'effacement. Non électrostatique, traite «Scotchgard» pour résister aux taches et à la saleté. Installée sur tibiaude mousse urethane 3/4" et vous avez là un excellent achat-décor! Choisissez de coloris: beige, lys blanc, pêche, biscuit, laine, melon, rose foncé, bourgogne, bleu, vert, brun automne, cognac, argent ou rouille.

Veuillez noter: Légères frais supplémentaires pour la main-d'œuvre.

Service à domicile Simpsons: Composez en ville 254-4293 ou 4294, Fairview 897-4870, poste 214, Anjou 353-3300, poste 294, Laval 667-1540, poste 214, St-Bruno 461-2211, poste 218. Un expert se rendra chez vous et vous donnera une estimation sans obligation de votre part.

Rayon 376, au quatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

ANTRON
L'AVANTAGE ANTRON

Rabais \$7 le mètre carré

Les rabais saisonniers débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Simpsons MD

OTTAWA
De nos correspondants

La poussée libérale vers l'Ouest

■ Libéraux et conservateurs fédéraux ont accueilli avec résignation la victoire des néo-démocrates aux élections provinciales du Manitoba.

Les libéraux de Pierre Elliott Trudeau, qui avaient pourtant fait de leur congrès national de 1980 à Winnipeg la rampe de lancement de leur parti dans l'Ouest, ont constaté hier matin à leur caucus que la situation ne s'était pas améliorée. L'un des deux seuls députés libéraux fédéraux du Manitoba, M. Robert Rockstael, a fait état de la situation pitoyable du parti dans cette province, et rappelé à ses collègues de l'Est qu'ils ont du pain sur la planche s'ils désirent faire des progrès à l'ouest de l'Ontario aux prochaines élections fédérales.

La seule consolation des libéraux dans cette élection provinciale est la défaite du premier ministre conservateur Sterling Lyon, qui leur avait mis les bâtons dans les roues jusqu'à tout récemment dans le dossier constitutionnel. Mais cette consolation est bien mince, puisque M. Lyon s'était rangé du côté fédéral à l'issue de la dernière conférence constitutionnelle.

De son côté, le chef conservateur, M. Joe Clark, s'est dit déçu de la défaite de M. Lyon, mais il a souhaité bonne chance à son successeur. Ed Broadbent, chez les néo-démocrates, a salué la victoire du NPD manitobain, affirmant que la population avait rejeté la philosophie de droite des conservateurs.

Le Sénat et la constitution

Le Sénat canadien, qui perdra son droit de veto sur les amendements constitutionnels dans le cadre de la réforme proposée hier par le gouvernement, a également perdu quelques invités hier dans le cadre d'une petite réception organisée par son président, dans le but «d'améliorer les relations avec les médias». M. Jean Marchand avait convoqué les journalistes à 16h30, mais le premier ministre Trudeau a convoqué une conférence de presse à la dernière minute, à 16h00, pour présenter son projet de résolution, ce qui a forcé un grand nombre de journalistes à décliner l'invitation sénatoriale. Ce n'est pas la première fois et la dernière probablement, que les élus passent avant les honorables sénateurs sur la Colline parlementaire.

Hausse des taux d'intérêt

Qui a dit que les taux d'intérêt diminuaient? La Banque du Canada peut-être, mais pas le ministre des Finances. M. MacEachen vient en effet de hausser de 12 à 19 p. cent (effectif au 30 avril) les taux imposés aux contribuables qui accusent un retard dans le paiement de leurs impôts. Les fonctionnaires ont expliqué que le taux précédent encourageait les individus et les compagnies à rembourser le plus tard possible les dettes dues au fisc.

Olivier fait l'unanimité...

Le député de Longueuil, M. Jacques Olivier, a été reporté hier pour une autre année à la présidence du caucus libéral fédéral du Québec. Son collègue, Dennis Dawson, de Louis-Hébert, aurait été intéressé au poste, mais il a préféré ne pas se présenter après avoir constaté que le président sortant tenait mordicus à obtenir un autre mandat. Le seul, finalement, qui n'est pas resté longtemps à cette fonction chez les libéraux, est Pierre Bussière. Il est devenu ministre!

M. Olivier sera épaulé cette année par deux nouveaux vice-présidents dans ses fonctions, soit le député Jean-Claude Malépart de Ste-Marie, pour l'ouest du Québec, et son collègue Jean-Guy Dubois de Lotbinière, pour l'est de la province. Malépart et Dubois sont les deux principaux instigateurs de la lettre remise la semaine dernière au premier ministre Trudeau, l'incitant à acquiescer aux propositions constitutionnelles de M. Claude Ryan.

Maltais se fâche

Le député de Manicouagan a répliqué aux accusations du ministre québécois Bernard Landry qui avait déclaré le 13 novembre que le fédéral n'avait investi que \$300,000 pour venir en aide à la Côte Nord. M. Maltais a fait valoir hier que le fédéral a dépensé \$1,8 million dans différents programmes depuis la fermeture de l'usine Rayonnier Québec à Port-Cartier. Une autre bataille de chiffres!

GILBERT LAVOIE

Pour votre divertissement... deux bons appareils à bas prix Simpsons!



Profitez de ces bas prix et passez un beau Noël... « sons et images »

Rabais 50⁹⁵

Cassettophone/radio AMFM portatif de « Sanyo »

Prix ord. Simpsons 249.95

\$199

1. Cet appareil est muni du système de repérage automatique « Music Select ». Indicateurs DEL (diodes lumineuses) pour niveau d'enregistrement et état des piles et pour FM stéréo. Réglage de la tonalité, système d'éjection de la cassette et arrêt automatique. Minuterie arrêtant automatiquement la radio. Fonctionne sur 6 piles "D" (non incluses). Env. 42 x 24 x 11 cm. Modèle M9925.

Très bon achat!

Téléviseur-couleur 30 cm 12" portatif de « Electrohome »

Spécial Trans-Compagnie Simpsons

\$388

2. Si vous n'avez pas de téléviseur couleur... en voici un à un très bon prix Simpsons. Dispositif « Auto Button » captant le signal avec précision et corrigeant la couleur automatiquement. Contrôles auxiliaires. Se raccorde facilement au système de câble. Env. 41 x 31 x 39 cm. Poignée intégrée. Ivoire. Modèle C55-131.

Garantie: 3 ans sur pièces et service à domicile.

En vente jusqu'au samedi 28 novembre 1981 (sauf s'il y a épuisement du stock).

Rayon 395, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.



un autre
SPÉCIAL
TRANS-COMPAGNIE
SIMPSONS

Les aubaines des Fêtes débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Simpsons^{MD}